

Tableau des professions pour l'assurance invalidité individuelle

050018D



Assurances



TABLES DES MATIÈRES

GÉNÉRALITÉS

INTRODUCTION

CLASSIFICATIONS DES PROFESSIONS

Catégorie 4A

Catégorie 3A

Catégorie 2A

Catégorie A

Catégorie B

Professions inassurables

CRITÈRES ET DÉFINITIONS DE TERMES FIGURANT AU TABLEAU DES PROFESSIONS

Propriétaire d'entreprise et frais généraux d'entreprise

Travailleurs à contrat

Superviseur / supervision

Supervision / fonctions de supervision seulement

Supervision / fonctions de supervision seulement

Consultants/conseillers

CONDITIONS DE REHAUSSEMENT DE CATÉGORIE

CADRE SUPÉRIEUR – DIRECTIVES

Cadre supérieur – catégorie 4A

EXERCICE DE PLUS D'UNE SEULE PROFESSION

DIRECTIVES S'APPLIQUANT AUX PERSONNES TRAVAILLANT À DOMICILE

Professionnels sélectionnés 4A admissibles (employés et propriétaires / travailleurs autonomes)

Autres catégories professionnelles assurables

EMPLOI SAISONNIER

Proposants exerçant un emploi saisonnier

Proposants qui travaillent moins de neuf mois par année en raison des mises à pied saisonnières

Pêcheurs commerciaux

Personnes exerçant plus d'une profession à temps plein toute l'année

DIRECTIVES POUR LES PERSONNES NOUVELLEMENT À LEUR COMPTE

Facteurs à considérer dans l'évaluation d'un proposant nouvellement à son compte:

Personne nouvellement à son compte ayant de l'expérience préalable dans son secteur d'activité:

Personne nouvellement à son compte sans expérience préalable dans son secteur d'activité :

PROGRAMME D'AIDE AU TRAVAIL INDÉPENDANT (ATI)

MILITAIRE

ENREPRISES ASSUJETTIES À DES RESTRICTIONS

PROFESSIONS

ACCONIERS (Voir DOCKERS)

ACCORDEURS DE PIANOS (Voir PIANOS, ACCORDEURS DE)

ACHETEURS
ACTEURS / ACTRICES
ACTUAIRES
ACUPONCTEURS
ADJOINTS ADMINISTRATIFS
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES
AÉROPORTS, EMPLOYÉS D' (Voir AVIATION)
AFFÛTEURS (Voir BOIS DE SCIAGE, INDUSTRIE DU)
AGENCES DE PLACEMENT
AGENCES DE PUBLICITÉ
AGENCES DE RECOUVREMENT
AGENCES DE VOYAGES
AGENCES IMMOBILIÈRES (Voir IMMOBILIER, VENTE ET PROMOTION)
AGENTS D'APPLICATION DE RÈGLEMENTS (Voir ADMINISTRATION PUBLIQUES)
AGENTS D'ASSURANCE (Voir ASSURANCES, INDUSTRIE DES)
AGENTS DE BORD (Voir AVIATION)
AGENTS DE LIBÉRATION CONDITIONNELLE (Voir POLICIERS, GENDARMES, AGENTS DE POLICE, AGENTS DE LA PAIX)
AGENTS DE CHANGE (Voir COURTIERS EN VALEURS MOBILIÈRES)
AGENTS DE PUBLICITÉ
AGENTS THÉÂTRAUX (Voir IMPRÉSARIOS ET AGENTS THÉÂTRAUX)
AGRICOLE, MATÉRIEL / OUTILLAGE (Voir VENTE – DÉTAIL GROUPE 1)
AGRICULTURE (Voir aussi FERMES ou FERMES PISCICOLES)
Autres travailleurs – à temps plein, toute l'année
AIDE AU SERVICE DE SOUTIEN PERSONNEL
AIDES-MÉNAGÈRES
ALCOOL ET VIN (Voir VENTE – DÉTAIL GROUPE 2)
AMBULANCE, SERVICES D'
ANESTHÉSISTES
ANIMATEURS (Voir CINÉMATOGRAPHIE)
ANTIQUAIRES – AVEC LIEU DE TRAVAIL PERMANENT À PLEIN TEMPS AILLEURS QU'AU DOMICILE
APICULTEURS
APPAREILS DE CHAUFFAGE ET DE CLIMATISATION (Voir CHAUFFAGE)
APPAREILS, RADIOS ET TÉLÉVISEURS – RÉPARATION D'
AQUACULTURE (Voir FERMES PISCICOLES)
ARBITRES (Voir SPORTS)
ARBORICULTEURS, ÉBRANCHEURS-ABATTEURS D'ARBRES ET SPÉCIALISTES DE LA VAPORISATION DES ARBRES
ARBORISTES (Voir ARBORICULTEURS)
ARCADES (Voir JEUX VIDÉO, SALLES DE)

ARCHÉOLOGUES
ARCHITECTES
ARCHITECTES DÉCORATEURS (Voir DÉCORATEURS)
ARCHITECTES-PAYSAGISTES
ARMURIERS
ARPENTEURS
ARTISTES, COMÉDIENS (Voir ACTEURS / ACTRICES)
ARTISTES COMMERCIAUX, GRAPHISTES (Voir aussi ENSEIGNES ET PANNEAUX D’AFFICHAGE ou voir AGENCES DE PUBLICITÉ)
ARTISTES / SCULPTEURS
ARTISTES DONNANT DES SPECTACLES PRIVÉS
ARTS ET MÉTIERS, INDUSTRIE DES – POTERIE, CÉRAMIQUE, VERRE COLORÉ OU VITRAIL, TISSAGE, TRAVAUX D’AIGUILLE
ARTS MARTIAUX (Voir CONDITIONNEMENT, CULTURE PHYSIQUE)
ASCENSEURS ET ÉLÉVATEURS, INSTALLATEURS ET RÉPARATEURS D’
ASSAINISSEMENT, SERVICES D’
ASSISTANTS EN COIFFURE (Voir SOINS PERSONNELS)
ASSISTANTS DENTAIRE (Voir HYGIÉNISTES DENTAIRE ET ASSISTANTS DENTAIRE)
ASSISTANTS D’ENSEIGNEMENT/AIDES-ENSEIGNANTS
ASSURANCES (EXPERTS EN SINISTRES)
ASSURANCES, INDUSTRIE DES
ATELIERS D’USINAGE (Voir FABRICATION)
ATHLÈTES
AUBERGES ET AUTRES LIEUX DE VILLÉGIATURE (Voir HÔTELS)
AUDIOLOGISTES (Voir PROTHÈSES AUDITIVES, VENTE DE)
AUTEURS, JOURNALISTES, ÉCRIVAINS, RÉDACTEURS, COMPOSITEURS
AUTOBUS, AUTOCARS, CHAUFFEURS D’ (Voir CHAUFFEURS)
AUTOBUS, AUTOCARS, SERVICES D’ (Voir TRANSPORT)
AUTOMOBILES, AUTRES VÉHICULES ET APPAREILS MOTORISÉS – VENTE (Voir VENTE – DÉTAIL, GROUPE 1 OU 2)
AUTOMOBILES – SERVICE ET RÉPARATION
AUTOMOBILES, CONCESSIONNAIRES DE PIÈCES D’
AVERTISSEURS ET EXTINCTEURS D’INCENDIE – VENTE ET SERVICE (Voir INCENDIE, AVERTISSEURS)
AVIATION
AVOCATS
BACTÉRIOLOGISTES
BAGAGISTES (Voir TRANSPORT)
BALAYAGE DE RUE (Voir ASSAINISSEMENT, SERVICES D’)

BANQUES ET SOCIÉTÉS DE FIDUCIE (« TRUSTS »)
BARBIERS-COIFFEURS
BARMANS
BARS, BOÎTES DE NUIT, CABARETS
BIBLIOTHÉCAIRES
BIJOUX ET MONTRES – FABRICATION OU RÉPARATION DE
BILLARD, SALLES DE
BIOCHIMISTES (Voir CHIMISTES)
BIOLOGISTES
BOIS DE SCIAGE, INDUSTRIE DU
BOIS, TRAVAIL ET FINISSAGE DU – INDUSTRIE DU
BOÎTES DE NUIT (Voir BARS, BOÎTES DE NUIT)
BOTANISTES
BOUCHERS
BOULANGERIES
BRIGADIER
BRIQUETEURS
BROCANTEURS, CHIFFONIERS (Voir FERRAILLE)
BUANDERIES (Voir NETTOYEURS À SEC)
BULLDOZERS, OPÉRATEURS DE
BUREAU, MACHINES ET FOURNITURES DE (Voir MACHINES ET FOURNITURES DE BUREAU)
BUREAU, PERSONNEL DE
BUREAU POLITIQUE
BUREAUX DE POSTE, EMPLOYÉS DE (Voir POSTES, SERVICES DES – EMPLOYÉS)
CABARETS (Voir BARS, BOÎTES DE NUIT)
CÂBLE (TÉLÉVISION), VENTE ET SERVICE DE (Voir TÉLÉDISTRIBUTION, SOCIÉTÉS DE)
CADRES SUPÉRIEURS (SI L'ENTREPRISE OU L'INDUSTRIE EN QUESTION N'EST PAS RÉPERTORIÉE AILLEURS DANS CE GUIDE, VOIR LES DIRECTIVES CONCERNANT LES CADRES SUPÉRIEURS DANS LA SECTION GÉNÉRALITÉS)
CAISSIER (Voir VENTE)
CAMÉRAMANS, CADREURS (Voir CINÉMATOGRAPHIE, STUDIOS D'ENREGISTREMENT VIDÉO ET AUDIO, PRODUCTIONS THÉÂTRALES)
CAMIONNAGE (Voir CHAUFFEURS et voir aussi TRANSPORT ET CAMIONNAGE, L'INDUSTRIE DU)
CAMPING (TERRAINS DE), PROPRIÉTAIRES ET TRAVAILLEURS DE
CAPTURE D'ANIMAUX SAUVAGES
CARNAVAL OU CIRQUE
CARRELEURS
CARRIÈRES DE PIERRE (Voir MINES)
CASCADES (Voir CINÉMATOGRAPHIE)
CASINOS (JEUX)

CENTRE DE CONGRÈS, SALLE DE RÉCEPTION, CENTRE DE LOISIRS, CENTRE MUNICIPAL, CENTRE COMMUNAUTAIRE

CENTRES D'APPEL

CENTRES DE CULTURE PHYSIQUE (Voir CONDITIONNEMENT, CULTURE PHYSIQUE)

CENTRES DE RÉADAPTION (Voir MAISONS DE REPOS)

CENTRES D'ESTHÉTIQUE CORPOREL / SPAS (Voir CONDITIONNEMENT, CULTURE PHYSIQUE)

CENTRES D'HÉBERGEMENT ET DE SOINS DE LONGUE DURÉE (Voir MAISONS DE REPOS)

CHANTRES

CHASSE, GUIDE DE

CHASSE ET PÊCHE, GARDES DE

CHASSEURS (Voir TRAPPEURS ET CHASSEURS)

CHASSEURS DE TÊTES (Voir AGENCES DE PLACEMENT)

CHAUFFAGE, APPAREILS DE – SERVICE ET RÉPARATION D'

CHAUFFAGE ET CLIMATISATION, INSTALLATEURS DE

CHAUFFEURS

CHAUFFEURS DE MAÎTRE

CHEFS-CUISINIERS ou CUISINIERS (Voir RESTAURANTS)

CHEF DE PROJET

CHEF DE TABLE (Voir CASINOS)

CHEMINS DE FER (Voir TRANSPORT)

CHENIL (Voir TOILETTAGE, CHENIL)

CHIFFONNIERS, BROCANTEURS (Voir FERRAILLE)

CHIMISTES

CHIROPODISTES

CHIROPRACTICIENS

CHIROPRACTICIENS ÉQUINS

CHIRURGIE MAXILLO-FACIALE, SPÉCIALISTES EN (Voir SPÉCIALISTES EN CHIRURGIE MAXILLO-FACIALE)

CHIRURGIENS STOMATOLOGISTES

CIMETIÈRES

CIMENTIERS/BÉTONNIERS-FINISSEURS

CINÉMA, INDUSTRIE DU (Voir CINÉMATOGRAPHIE, STUDIOS D'ENREGISTREMENT VIDÉO ET AUDIO, PRODUCTIONS THÉÂTRALES)

CINÉMAS

CINÉMATOGRAPHIE, STUDIOS D'ENREGISTREMENT VIDÉO ET AUDIO, PRODUCTION DE JEUX VIDÉOS, PRODUCTIONS THÉÂTRALES

CIRAGE DE CHAUSSURES, SALLES À

CIRQUE (Voir CARNAVAL OU CIRQUE)

CLERGÉ, MEMBRES DU

CLIMATISATION ET CHAUFFAGE, INSTALLATEURS DE

CLOCHERS ET HAUTES CHEMINÉES, RÉPARATEURS DE
CLOISONS SÈCHES (Voir INSTALLATEURS DE CLOISONS SÈCHES)
CLOWN THÉRAPEUTES
COIFFEURS, COIFFEUSES (Voir SOINS PERSONNELS)
COIFFURE, ASSISTANTS EN COIFFURE
COMÉDIENS
COMMIS
COMMIS AUX COMMANDES PERSONNELLES (Voir STYLISTES)
COMPOSITEURS (Voir AUTEURS, JOURNALISTES, ÉCRIVAINS, RÉDACTEURS, COMPOSITEURS)
COMPTABLES
CONCEPTEURS-RÉDACTEURS (Voir AGENCES DE PUBLICITÉ)
CONCIERGERIE, ENTRETIEN, MÉNAGE ET DOMESTIQUE, SERVICES DE
CONDITIONNEMENT, CULTURE PHYSIQUE (CENTRES DE), SALONS D'AMAIGRISSEMENT, CENTRES
D'ESTHÉTIQUE CORPORELLE, SPAS ET ARTS MARTIAUX
CONDUCTEURS DE CHARIOT ÉLÉVATEUR À FOURCHES
CONFÉRENCIERS
CONFÉRENCIERS MOTIVATEURS
CONSEILLERS EN AFFAIRES (Voir CONSULTANTS)
CONSERVATEURS DE GALERIES D'ART CIVIQUE ET DE MUSÉE
CONSTRUCTION (Voir aussi le métier spécifique)
CONSULTANTS / CONSEILLERS EN AFFAIRES OU GESTION (Pour CONSULTANT EN
INFORMATIQUE, Voir INFORMATIQUE, INDUSTRIE DE L')CONTRÔLE DE LA VERMINE ET LUTTE ANTIPARASITAIRE (Voir CAPTURE D'ANIMAUX SAUVAGES)
CONTRÔLE DES ANIMAUX (Voir CAPTURE D'ANIMAUX SAUVAGES)
CONTRÔLEURS AÉRIENS (Voir AVIATION)
CONTRÔLEURS FINANCIERS (Voir COMPTABLES)
CORDISTE
CORDONNERIES
CORONERS
COSMÉTOLOGUES (Voir SOINS PERSONNELS)
COURSES DE CHEVAUX, INDUSTRIE DES – (Voir PISTE DE COURSES)
COURTIERS (Voir industrie spécifique p.ex. SERVICES FINANCIERS; EXPÉDITION DE MARCHANDISES;
ASSURANCES, INDUSTRIE DES)
COURTIERS EN DOUANE
COURTIERS EN VALEURS MOBILIÈRES
COURTIERS ET AGENTS DE TRANSIT
COURTIERS HYPOTHÉCAIRES
COUTURIERS, COUSEURS DE TENTURES
COUVREURS (TOITURE)
CRÉATEURS-DESSINATEURS

CRÉMATORIUMS (Voir CIMETIÈRES)
CROUPIERS (Voir CASINOS)
CUISINIERS ou CHEFS-CUISINIERS (Voir RESTAURANTS)
CURLING, PISTE DE (Voir PATINOIRES)
DANSE, MONITEURS DE – STUDIOS DE DANSE
DÉBARDEURS (Voir DOCKERS)
DÉBLAIEMENT DE LA NEIGE, SERVICES DE
DÉCORATEURS
DÉMÉNAGEMENT, ENTREPOSAGE, MANUTENTION
DÉMÉNAGEURS (Voir DÉMÉNAGEMENT, ENTREPOSAGE, MANUTENTION)
DÉMOLITION (Voir IMMEUBLES – DÉMÉNAGEMENT OU DÉMOLITION)
DENTISTES
DENTOTHÉRAPEUTES
DENTUROLOGISTES
DENTUROLOGUES
DERMATOLOGUES
DERMOPIGMENTATION (Voir SOINS PERSONNELS)
DESIGNERS (Voir CRÉATEURS-DESSINATEURS)
DESSINATEURS INDUSTRIELS
DÉTECTIVES / ENQUÊTEURS PRIVÉS
DIAMANTAIRES ET LAPIDAIRES
DIÉTÉTICIENS / DIÉTÉTISTES – AVEC DIPLÔME UNIVERSITAIRE
DIRECTEURS DE ZOO
DIRIGEANTS D'ENTREPRISE (Si l'entreprise ou l'industrie en question n'est pas répertoriée ailleurs dans ce guide, voir les DIRECTIVES CONCERNANT LES CADRES SUPERIEURS dans la SECTION GENERALITES)
DISQUES, PRÉSENTATEURS DE / DISC-JOCKEYS
DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DE BILLETS DE BANQUE (GAB)
DISTRIBUTRICES, INDUSTRIE DES
DIVERTISSEMENTS ET SPORTS (Voir ACTIVITÉ SPÉCIFIQUE, P. EX. GOLF)
DOCKERS
DOMESTIQUES (Voir SERVICES DOMESTIQUES)
DOUANES ET IMMIGRATION, SERVICES DE (Voir ADMINISTRATION PUBLIQUES)
DRESSEURS D'ANIMAUX (Voir CAPTURE D'ANIMAUX SAUVAGES)
DRESSEURS DE CHIENS OU ÉLEVEURS (Voir TOILETTAGE POUR ANIMAUX DOMESTIQUES)
EAU, ADDUCTION D' (Voir SERVICES PUBLICS)
ÉBÉNISTES
EBOUEURS (Voir ASSAINISSEMENT, SERVICES D')
ÉCHAUFAUDAGE (Voir CONSTRUCTION)
ÉCHOGRAPHIE, SPÉCIALISTES DE L'

ÉCOLES DE CONDUITE
ÉCOLES D'ÉQUITATION
ÉCONOMISTES
ÉCRIVAINS (Voir AUTEURS, JOURNALISTES, ETC.)
ÉDITEURS (Voir IMPRIMERIE, ÉDITION, JOURNAUX)
ÉDUCATION (Voir ENSEIGNANTS)
ÉDUCATION PHYSIQUE, PROFESSEURS D' (Voir ENSEIGNANTS)
ÉLECTRICIENS
ÉLECTRICITÉ, INDUSTRIE DE L' (Voir SERVICES PUBLICS)
ÉLECTRONIQUE, TECHNICIENS EN
ÉLECTROPLASTES
ÉLÉVATEURS (Voir ASCENSEURS)
ENCANTEURS
ENCADREURS DE TABLEAUX
ENDODONTISTES
ENTOMOLOGISTES
ENTRAÎNEURS (Voir SPORTS)
ENQUÊTEURS PRIVÉS
ENSEIGNANTS – TITULAIRES DE DIPLÔMES RECONNUS ET TRAVAILLANT DANS LE RÉSEAU SCOLAIRE NORMAL
ENSEIGNEMENT / ÉDUCATION (Voir ENSEIGNANTS)
ENSEIGNES ET PANNEAUX D'AFFICHAGE – VENTE ET SERVICE D'
ENTRAÎNEURS DE SPORTS NAUTIQUES
ENTRAÎNEURS PRIVÉS
ENTREPOSAGE (Voir DÉMÉNAGEMENT, ENTREPOSAGE)
ENTREPRENEURS DE POMPES FUNÈBRES (Voir SALONS FUNÉRAIRES)
ENTRETIEN (Voir CONCIERGERIE, ENTRETIEN)
ENTRETIEN MÉNAGER
ÉPILEURS (Voir SOINS PERSONNELS)
ÉPIDÉMIOLOGISTES
ÉQUITATION (Voir ÉCOLES D'ÉQUITATION)
ERGONOMES
ERGOTHÉRAPEUTES
ESSENCE, INDUSTRIE DE L' (Voir PÉTROLE ET GAZ NATUREL ou voir aussi SERVICES PUBLICS)
ESTHÉTICIENS / COSMÉTOLOGUES (Voir SOINS PERSONNELS)
ESTIMATEURS
ÉTALAGISTES, DÉCORATEURS (Voir DÉCORATEURS)
ÉVALUATEURS IMMOBILIERS (Voir ÉVALUATEURS / EXPERTS)
ÉVALUATEURS / EXPERTS
ÉVALUATION FONCIÈRE (Voir ÉVALUATEURS / EXPERTS)

EXPÉDITION DE MARCHANDISES
EXPERTS EN SINISTRES (Voir ASSURANCES, EXPERTS EN SINISTRES)
EXPLOSIFS – FABRICATION, ENTREPOSAGE OU MANIPULATION D’
EXPORTATEURS ET IMPORTATEURS (Voir VENTE – GROS)
EXTERMINATEURS
FABRICATION
FABRICATION, REPRÉSENTANTS OU AGENTS DU SECTEUR DE LA (Voir VENTE – VENTE EN GROS)
FAMILLE D’ACCUEIL, PARENTS DE (Voir PARENTS DE FAMILLE D’ACCUEIL)
FEMMES / HOMES AU FOYER
FENÊTRES, INSTALLATEURS DE
FENÊTRES, NETTOYEURS DE
FERBLANTIERS
FERMES PISCICOLES / AQUACULTURE
FERMES, RANCHS, VERGERS, VIGNOBLES, PRODUCTEUR ACÉRIOLES
FERRAILLE, MARCHANDS DE, BROCANTEURS, CHIFFONNIERS ET PIÈCES D’AUTOMOBILE
USAGÉES
FERRONNIERS D’ART (TRAVAILLEURS EN FER ORNEMENTAL)
FÊTE FORAINE OU CIRQUE (Voir CARNAVAL OU CIRQUE)
FLEURISTES (Voir VENTE – DÉTAIL GROUPE 1)
FONCIÈRE, ÉVALUATION / EXPERTS EN IMMOBILIER (Voir ÉVALUATEURS / EXPERTS)
FORCES ARMÉES, MEMBRES DES
FORESTIERS PROFESSIONNELS (Voir TECHNICIENS EN SYLVICULTURE)
FOREURS-SONDEURS DE PUITS D’EAU
FORGERONS
FOURNITURES DE BUREAU (Voir MACHINES ET FOURNITURES DE BUREAU)
FOURRURE, INDUSTRIE DE LA (Voir VENTE)
FOYERS DE GROUPE
FUMIGATEURS
GALERIES D’ART COMMERCIALES (Voir VENTE – DÉTAIL GROUPE 1)
GARDE CÔTIÈRE
GARDERIES, MATERNELLES – AUTORISÉES
GARDES-CHASSE
GARDES DU CORPS
GARDES DE PÊCHE
GARDES FORESTIERS
GARDIENNAGE POUR ANIMAUX DOMESTIQUES (Voir TOILETTAGE, CHENIL)
GARDIENS DE PRISON (Voir POLICIERS, AGENTS DE LA PAIX)
GARDIENS, VEILLEURS
GAZ NATUREL, INDUSTRIE DU (Voir PÉTROLE ET GAZ NATUREL ou voir aussi SERVICES PUBLICS)
GEMMOLOGUES

GÉOLOGIE, TECHNICIENS EN
GÉOLOGUES
GÉOMORPHOLOGUE
GESTION IMMOBILIÈRE (Voir IMMEUBLES, SERVICES D')
GÎTES DU PASSANT
GOLF, TERRAINS ET CHAMPS D'EXERCICE DE
GOUVERNANTES
GOUVERNEMENT, SERVICES DU (Voir ADMINISTRATIONS PUBLIQUES)
GRAPHISTES (Voir AGENCES DE PUBLICITÉ ou voir aussi ARTISTES COMMERCIAUX)
GRUTIERS
GUIDES
HERBORISTES (Voir PHYTOTHÉRAPEUTES)
HIPPODROMES (Voir COURSES DE CHEVAUX)
HOMÉOPATHES (Voir NATUROPATHES)
HOMMES / FEMMES AU FOYER
HÔPITAUX ET SANATORIUMS
HORLOGES / MONTRES – RÉPARATEURS D' (Voir BIJOUX ET MONTRES - FABRICATION OU RÉPARATION DE)
HORTICULTURE ET PAYSAGISME (Voir PAYSAGISME ET HORTICULTURE)
HÔTELS ET MOTELS – OUVERTS TOUTE L'ANNÉE
HUISSIERS
HYDRO (Voir SERVICES PUBLICS)
HYDROGRAPHERS
HYGIÉNISTES DENTAIRES ET ASSISTANTS DENTAIRES
IMMEUBLES – DÉMÉNAGEMENT OU DÉMOLITION D'
IMMEUBLES – LAVAGE SOUS PRESSON ET RESTAURATION D'
IMMEUBLES, SERVICES D' – APPARTEMENTS, COPROPRIÉTÉS, IMMEUBLES COMMERCIAUX
IMMIGRATION, SERVICES D' (Voir ADMINISTRATION PUBLIQUE)
IMMOBILIER, VENTE ET PROMOTION DE L'
IMMOBILIÈRE, GESTION (Voir IMMEUBLES, SERVICES D')
IMMOBILIERS, ÉVALUATEURS / EXPERTS (Voir ÉVALUATEURS / EXPERTS)
IMPORTATEURS (Voir VENTE – GROS)
IMPÔTS SUR LE REVENU, SERVICES D'
IMPRÉSARIOS ET AGENTS THÉÂTRAUX
IMPRIMERIE, ÉDITION, JOURNAUX
INCENDIE (AVERTISSEURS ET EXTINCTEURS D'INCENDIE – SECURITÉ À DOMICILE) VENTE ET SERVICE
INCENDIE, LUTTE ET PRÉVENTION D'
INDUSTRIE MINIÈRE (Voir MINES, TRAITEMENT ET CONCENTRATION DU MINÉRAI, CARRIÈRES)
INFIRMIERS

INFORMATIQUE, INDUSTRIE DE L'
INGÉNIEURS MÉCANIQUE (Voir TECHNICIENS EN INGÉNIERIE)
INGÉNIEURS (PROFESSIONNELS)
INHALOTHÉRAPEUTES
INSÉMINATEURS
INSPECTEURS
INSTALLATEURS / POSEURS DE CLOISONS SÈCHES ET DE GALONS SUR JOINTS
INSTALLATION D'AUVENT (Voir REVÊTEMENT D'ALUMINIUM)
INSTALLATION DE CLÔTURES
INSTALLATION DE REVÊTEMENT (Voir REVÊTEMENT D'ALUMINIUM)
INSTALLATION DE SYSTÈME DE SÉCURITÉ À DOMICILE (Voir SYSTÈMES D'ALERTE)
INSTRUCTEURS DE HOCKEY (Voir SPORTS)
INTERNET, VENTE
INTERPRÈTES / TRADUCTEURS
INVESTISSEURS EN CAPITAL-RISQUE (Voir SERVICES FINANCIERS)
ISOLATEURS
JARDINIERS
JEUX VIDÉO, SALLES DE – PROPRIÉTAIRES ET TRAVAILLEURS DE
JEUX VIDÉO, PRODUCTION DE (Voir CINÉMATOGRAPHIE)
JOCKEYS (Voir PISTES DE COURSES)
JOURNALISTES (Voir AUTEURS, JOURNALISTES, ETC.)
JOURNAUX, INDUSTRIE DES (Voir IMPRIMERIE, ÉDITION)
JOURNAUX, LIVRAISON DE (Voir LIVRAISON DE JOURNAUX)
JUDO, CENTRES DE (Voir CONDITIONNEMENT, CULTURE PHYSIQUE)
JUGES-ARBITRES (Voir SPORTS)
KARATÉ, CENTRES DE (Voir CONDITIONNEMENT, CULTURE PHYSIQUE)
KINÉSIOLOGISTES, KINÉSIOLOGUES
LABORATOIRES DENTAIRES
LABORATOIRES – MÉDICAUX ET AUTRES LABOS NON DANGEREUX
LAITERIES (Voir FABRICATION)
LAPIDAIRES (Voir DIAMANTAIRES ET LAPIDAIRES)
LASER – THÉRAPEUTES (Voir SOINS PERSONNELS)
LAVEURS DE FENÊTRES
LITHOGRAPHES (Voir IMPRIMERIE, ÉDITION)
LIVRAISON DE JOURNAUX
LIVREURS (Voir CHAUFFEURS et/ou voir MESSAGERIES)
LOCATION IMMOBILIÈRE (Voir IMMOBILIER, VENTE DE)
MACHINES ET FOURNITURES DE BUREAU
MAÇONS ET POSEURS DE PIERRES

MAGICIENS

MAIRES

MAISON D'ÉDITION (Voir IMPRIMERIE, ÉDITION)

MAISONS DE CHAMBRES, DE RAPPORT – PROPRIÉTAIRES

MAISONS DE REPOS, CENTRES D'HÉBERGEMENT ET DE SOINS DE LONGUE DURÉE (C.H.S.L.D.),
CENTRES DE RÉADAPTATION, SANATORIUMS PRIVÉS ET MAISONS DE RETRAITE – LIEU NON
SITUÉ DANS UNE RÉSIDENCE PRIVÉE

MAÎTRES BRASSEURS

MAJORDOMES

MANNEQUINS

MANUCURES

MARCHANDS, REPRÉSENTANTS OU PRÉPOSÉS À LA VENTE (Voir VENTE)

MARCHÉS AUX PUCES, PROPRIÉTAIRES OU MARCHANDS

MARÉCHAUX-FERRANTS

MARITIME, INDUSTRIE

MARTEAU PNEUMATIQUE / PERCEUSE – OPÉRATEURS DE

MASSOTHÉRAPEUTES

MATERNELLES (Voir GARDERIES)

MÉCANICIENS

MÉCANICIENS DE CHANTIER

MÉCANICIENS DE MACHINE FIXE

MÉDECINE HOLISTIQUE

MÉDECINS ET CHIRURGIENS

MÉDIATEURS FAMILIAUX

MÉNAGE ET DOMESTIQUE, SERVICES DE (Voir CONCIERGERIE, ENTRETIEN)

MENUISIERS

MESSAGERIES, SERVICES DE

MÉTALLURGISTES

MÉTÉOROLOGISTES, MÉTÉOROLOGUES

MEUBLES, RÉPARATION DE

MEULEUSES, PONCEUSES ET POLISSEURS

MILITAIRES

MINES, TRAITEMENT ET CONCENTRATION DU MINÉRAI, CARRIÈRES

MINISTRES DU CULTÉ (Voir CLERGÉ, MEMBRES DU)

MONITEURS D'AÉROBIQUE

MONTEURS DE CHARPENTES MÉTALLIQUES OU EN FER (Voir CONSTRUCTION)

MONTRES, RÉPARATION DE (Voir BIJOUX ET MONTRES – FABRICATION OU RÉPARATION DE)

MONUMENTS, INDUSTRIE DES

MOTELS (Voir HÔTELS)

MOTOCYCLETTES, VENTE ET SERVICE (Voir VENTE – DÉTAIL GROUPE 1 OU 2 et voir aussi
AUTOMOBILES – SERVICE)

MUSICIENS

MUSICOTHÉRAPEUTES

MUSIQUE, INDUSTRIE DE

MUSIQUE, PROFESSEURS DE

NATUROPATHES

NETTOYEURS À SEC ET BUANDERIES

NOTAIRES (QUÉBEC)

NOTAIRES PUBLICS (Voir PARAJURIDIQUES, SERVICES)

NUCLÉAIRE

NUTRITIONNISTES (Voir DIÉTÉTISTES)

OCÉANOGRAPHES

OENOLOGUES (Voir PRODUCTION VINICOLE)

OCULISTES

OPÉRATEURS DE MATÉRIEL LOURD

OPTICIENS

OPTOMÉTRISTES

ORCHESTRE (Voir MUSIQUE, INDUSTRIE DE)

ORDINATEURS (Voir INFORMATIQUE)

ORDURES ET DÉCHETS, RAMASSAGE DES (Voir ASSAINISSEMENT, SERVICES D')

ORGANISATEURS DE MARIAGE (Voir PLANIFICATEURS D'ÉVÉNEMENTS)

ORTHÉSISTES

ORTHODONTISTES

ORTHOPÉDISTES

ORTHOPHONISTES, PHONIATRES

ORTHOPTISTES

OSTÉOPATHES

OUTILLEURS-AJUSTEURS (Voir FABRICATION)

OUVRIERS SABLEURS

OUVRIERS SPÉCIALISTES DU TRAVAIL SUR HAUTS ÉCHAFAUDAGES

PAIN, LIVREURS PAR CAMIONS / VENDEURS DE

PAPIER, PÂTE OU CONTREPLAQUÉ, USINE DE (Voir BOIS DE SCIAGE, INDUSTRIE DU)

PAPIERS PEINTS, POSEURS DE

PARAJURIDIQUES, SERVICES

PARCS (Voir JARDINIERS ou voir aussi PAYSAGISME ET HORTICULTURE – SERVICES DE)

PARCS À BESTIAUX (Voir FABRICATION)

PARCS D'ATTRACTIONS – PROPRIÉTAIRES ET EMPLOYÉS DE

PARCS POUR ROULOTTES – PROPRIÉTAIRES DE

PARENTS DE FAMILLE D'ACCUEIL

PARQUETEURS – (FINISSAGE, PONÇAGE/SABLAGE DES PARQUETS)
PATINAGE, MONITEURS DE
PATINOIRES – PATINS À GLACE OU À ROULETTES
PAVAGE EN ASPHALTE (Voir CIMENTIERS/BÉTONNIERS)
PAYSAGISME ET HORTICULTURE, SERVICES DE
PÊCHE ET CHASSE, GARDES DE
PÊCHEURS
PÉDIATRES
PÉDICURES
PÉDODONTISTES
PEINTRES (EN BÂTIMENT)
PEINTRES, SCULPTEURS
PÉPINIÈRES (Voir AGRICULTURE)
PERCEUSE, MARTEAU PNEUMATIQUE, OPÉRATEURS DE
PERFUSIONNISTES
PÉRIODONTISTES
PERSONNEL DE SOINS A BASE À DOMICILE
PÉTROLE ET GAZ NATUREL – PRODUCTION, FORAGE ET EXPLORATION DU
PHARMACIENS
PHARMACIES (Voir PHARMACIENS ou, POUR EMPLOYÉS AUTRES QUE PHARMACIENS, voir VENTES
– DÉTAIL GROUPE 1)
PHONIATRES, ORTHOPHONISTES
PHOTOGRAPHES
PHYSICIENS
PHYSIOTHÉRAPEUTES
PHYTOTHÉRAPEUTES (HERBORISTES)
PIANOS, ACCORDEURS DE
PIÈCES PYROTECHNIQUES, VENDEURS
PILOTES D’AÉRONEF ET D’HÉLICOPTÈRE (Voir AVIATION)
PIPELINES, INSTALLATION DE (Voir PÉTROLE ET GAZ NATUREL – PRODUCTION, FORAGE ET
EXPLOITATION)
PISCINES – VENTE ET SERVICE DE (Voir aussi VENTE DIRECTE)
PISTES DE COURSES (Voitures ou chevaux)
PLACEMENT, AGENCES DE (Voir AGENCES DE PLACEMENT)
PLAFONDS, INSTALLATIONS DE
PLANIFICATEURS D’ÉVÉNEMENTS
PLÂTRIERS
PLOMBIERS
PLONGEURS – SCAPHANDRE LÉGER ET AUTRES
PODIATRES

PODOLOGUES
PODO-ORTHÉSISTES
POISSON, MISE EN CONSERVES ET CONDITIONNEMENT (Voir FABRICATION)
POLICIERS, GENDARMES, AGENTS DE POLICE, AGENTS DE LA PAIX
POLISSEURS, MEULEUSES ET PONCEUSES
PONCEUSES, POLISSEURS ET MEULEUSES
PORTES, INSTALLATION DE
POSEURS DE CLOISONS SÈCHES ET DE GALONS SUR JOINTS
POSEURS DE PIERRE (Voir MAÇONS ET POSEURS DE PIERRE)
POSTES, SERVICES DES – EMPLOYÉS
PRÉPOSÉS AUX BÉNÉFICIAIRES / PRÉPOSÉS AUX SERVICES DE SANTÉ À DOMICILE (Voir SERVICES DE SANTÉ À DOMICILE)
PRÉPOSÉS AUX POSTES DE PÉAGES (Voir ADMINISTRATION PUBLIQUES)
PRÉSENTEURS DE DISQUES (Voir DISQUES, PRÉSENTEURS DE)
PRÊTEURS SUR GAGES
PRISONS, GARDIENS DE (Voir POLICIERS, GENDARMES)
PRODUCTEURS ACÉRIOLES, ACÉRICULTEURS (Voir FERMES)
PRODUCTION PÉTROLIÈRE AU LARGE (Voir PÉTROLE ET GAZ NATUREL – PRODUCTION, FORAGE ET EXPLORATION)
PRODUCTION VINICOLE
PROFESSEURS D'ÉCOLE / PROFESSEURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE (Voir ENSEIGNANTS)
PROMENEURS DE CHIENS (Voir TOILETTAGE POUR ANIMAUX DOMESTIQUES)
PROPRIÉTAIRES D'ENTREPRISE (Voir PROPRIÉTAIRES D'ENTREPRISE de la section GÉNÉRALITÉS)
PROSPECTEURS
PROSPECTEURS – MINES OU MINÉRAUX
PROTHÈSES AUDITIVES – VENTE ET SERVICE
PROTHÉSISTES
PROSTHODONTISTES
PSYCHIATRES
PSYCHOLOGUES
PUBLICATIONS (Voir IMPRIMERIE, ÉDITION)
PUBLICITÉ, AGENCES DE (Voir AGENCES DE PUBLICITÉ)
PYROTECHNICIENS
QUILLES, SALLES DE
RABBINS
RADIO (Voir RADIO/TÉLÉDIFFUSION)
RADIO / TÉLÉDIFFUSION
RADIOGRAPHES
RADIOGRAPHIE – INSPECTEURS, RÉPARATEURS, VÉRIFICATEURS D'APPAREILS DE
RADIOS ET TÉLÉVISEURS – RÉPARATION DE (Voir APPAREILS – RÉPARATION)

RADIOS ET TÉLÉVISEURS – VENTE ET SERVICE DE (Voir VENTE)
RAMASSEURS D'ANIMAUX
RAMONEURS
RAYONS X (Voir RADIOGRAPHIE)
RÉALISATEURS, DIRECTEURS (Voir RADIO / TÉLÉDIFFUSION ou voir aussi CINÉMATOGRAPHIE)
RÉCEPTIONNISTES (Voir SECRÉTARIAT)
RECOUVREMENT, AGENCES DE (Voir AGENCES DE RECOUVREMENT)
RECRUTEURS (Voir AGENCES DE PLACEMENT)
RECYCLAGE / DÉCHIQUETAGE
RÉDACTEURS (Voir AUTEURS, JOURNALISTES, ETC.)
RÉDACTEURS TECHNIQUES (Voir AUTEURS)
RÉFLEXOLOGISTES
RÉFRIGÉRATION, MÉCANICIENS ET PRÉPOSÉS À L'ENTRETIEN
RELEVEURS DE COMPTEURS
REMBOURREURS
RÉPARATION DE VITRE D'AUTOMOBILE (Voir AUTOMOBILES)
RÉPARATIONS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE (Voir MUSIQUE, INDUSTRIE DE)
RÉPARTITEURS (Voir TRANSPORTS)
REPRÉSENTANTS (Voir DISTRIBUTRICES, INDUSTRIE DES)
RESTAURANTS
RESTAURANTS SERVICE RAPIDE, ENTREPRISE DE (Voir RESTAURANTS)
REVÊTEMENT D'ALUMINIUM
SABLEURS (Voir OUVRIERS SABLEURS)
SAGES-FEMMES
SALON – BAR (Voir BARS, BOÎTES DE NUIT)
SALON D'AMAIGRISSEMENT (Voir CONDITIONNEMENT, CULTURE PHYSIQUE)
SALON DE BEAUTÉ, ESTHÉTICIENNES, OPÉRATEURS DE (Voir SOINS PERSONNELS)
SALONS DE BRONZAGE
SALONS FUNÉRAIRES
SANATORIUMS (Voir MAISONS DE REPOS)
SAUVETEURS
SCIENTIFIQUES
SCULPTEUR / ARTISTE
SECRÉTARIAT ET STÉNOGRAPHIE, SERVICES DE
SECRÉTARIAT TÉLÉPHONIQUE (Voir TÉLÉPHONIQUE, SECRÉTARIAT)
SÉCURITÉ, SERVICES DE
SERRISTES / SERRICULTEURS (Voir AGRICULTURE)
SERRURIERS
SERVEURS OU SERVEUSES (Voir aussi RESTAURANTS)

SERVICES D'ASSAINISSEMENT (Voir ASSAINISSEMENT, SERVICES D')

SERVICES DOMESTIQUES

SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

SERVICES MÉDICAUX D'URGENCE (Voir AMBULANCE)

SERVICES DE SANTÉ À DOMICILE, PRÉPOSÉS DE

SERVICES FINANCIERS

SERVICES MÉDICAUX (Voir HÔPITAUX et profession spécifique)

SERVICES PARAJURIDIQUES (Voir PARAJURIDIQUES, SERVICES)

SERVICES PUBLICS – HYDRO, TÉLÉPHONE, GAZ NATUREL, TRAITEMENT DES EAUX ET ÉPURATION DES EAUX USÉES (Voir aussi ASSAINISSEMENT, SERVICES D')

SERVICES SOCIAUX ET AGENCES D'ORIENTATION

SERVITEURS (Voir SERVICES DOMESTIQUES)

SILO-ÉLÉVATEURS (Voir FABRICATION)

SKI, MONITEURS DE

SKI, STATIONS DE (Voir HÔTELS)

SOINS PERSONNELS

SOMMELIERS (Voir RESTAURANTS)

SOUDEURS ET COUPEURS

SPAS, CENTRES DE SANTÉ (Voir CONDITIONNEMENT, CULTURE PHYSIQUE)

SPÉCIALISTES DE L'ÉCHOGRAPHIE

SPÉCIALISTES EN CHIRURGIE MAXILLO-FACIALE

SPÉCIALISTES DU TÉLÉMARKETING (Voir TÉLÉPHONIQUE, SECRÉTARIAT)

SPORTS

STATIONNEMENT, TERRAINS DE

STATIONS-SERVICE (Voir AUTOMOBILES – SERVICE)

STÉNOGRAPHES (Voir SECRÉTARIAT ET STÉNOGRAPHIE)

STÉNOGRAPHES JUDICIAIRES

STUDIOS DE DANSE (Voir DANSE)

STUDIOS D'ENREGISTREMENT VIDÉO ET AUDIO (Voir CINÉMATOGRAPHIE)

STYLISTES

STYLISTE EN VALORISATION IMMOBILIÈRE (home staging) – (Voir DÉCORATEURS)

SYNDICATS OUVRIERS

SYSTÈMES D'ALERTE – VENTE ET SERVICE (Voir INCENDIE (AVERTISSEURS ET EXTINCTEURS D'INCENDIE – SECURITÉ À DOMICILE) VENTE ET SERVICE

TAILLEURS

TAPIS ET MOQUETTES – NETTOYAGE, RÉPARATION ET POSE

TATOUAGE

TAXIDERMISTES

TAXIS, SOCIÉTÉS DE

TECHNICIENS, TECHNOLOGUES EN ARCHITECTURE

TECHNICIENS, TECHNOLOGUES – SANS RISQUE PARTICULIER
TECHNICIENS EN ÉLECTRONIQUE
TECHNICIENS EN ÉTUDE DE PRIX
TECHNICIENS EN GÉOLOGIE
TECHNICIENS EN INGÉNIERIE
TECHNICIENS EN MÉDECINE VÉTÉRAINAIRE
TECHNICIENS EN RADIOGRAPHIE
TECHNICIENS EN SYLVICULTURE
TÉLÉDIFFUSION (Voir RADIO / TÉLÉDIFFUSION)
TÉLÉDISTRIBUTION, SOCIÉTÉS DE
TÉLÉPHONE, SOCIÉTÉS DE (Voir SERVICES PUBLICS)
TÉLÉPHONIQUE, SECRÉTARIAT
TÉLÉVISEURS – RÉPARATION DE (Voir APPAREILS – RÉPARATION)
TÉLÉVISION (Voir RADIO / TÉLÉDIFFUSION)
TENEURS DE LIVRES
TENNIS ET RAQUETTES, CLUBS DE
TEXTILE, USINE DE (Voir FABRICATION)
THÉÂTRALES, PRODUCTIONS (Voir CINÉMATOGRAPHIE)
THÉRAPEUTES DENTAIRES – AUTORISÉS
THÉRAPEUTES DE LA RÉADAPTATION PHYSIQUE
THÉRAPEUTES DU SPORT (Voir PHYSIOTHÉRAPEUTES)
TITRES, CHERCHEURS DE
TOILETTAGE, CHENIL ET GARDIENNAGE POUR ANIMAUX DOMESTIQUES
TÔLIERS
TRADUCTEURS / INTERPRÈTES
TRAITEURS, SERVICES DE (Voir RESTAURANTS)
TRANSPORT ET CAMIONNAGE, INDUSTRIE DU
TRAPPEURS ET CHASSEURS
TRAVAILLEURS DE CAFÉTÉRIA
TRAVAILLEURS SOCIAUX ET ASSISTANTS DE SERVICE SOCIAL (Voir SERVICES SOCIAUX)
TUYAUTEURS
TUYAUX À VAPEUR, MONTEURS DE
USINE DE CONDITIONNEMENT ET PARCS À BESTIAUX (Voir FABRICATION)
USINES (Voir FABRICATION)
USINES DE PÂTE À PAPIER (Voir BOIS DE SCIAGE, INDUSTRIE DU)
VEILLEURS / GARDIENS
VENTE
 DÉTAIL – Groupe 1
 DÉTAIL – Groupe 2

DÉTAIL – Groupe 3
PRÉPOSÉS À L'ENTRETIEN
VENTE EN GROS
VENTE DIRECTE ET SERVICE
CHAUFFEURS/VENDEURS
SOLLICITATION PAR TÉLÉPHONE, PORTE-À-PORTE, VENTE DE DÉMONSTRATION OU DE COSMÉTIQUES À DOMICILE
VERGERS (Voir FERMES)
VÉRIFICATEURS
VÉTÉRINAIRES
VÉTÉRINAIRES, ADJOINTS AUX
VIANDES, CONDITIONNEMENT DES (Voir FABRICATION)
VIGNOBLES (Voir FERMES)
VIN ET ALCOOL (Voir VENTE – DÉTAIL GROUPE 2)
VITRIERS
VOYAGES, AGENCES DE (Voir AGENCES DE VOYAGES)
ZOO
ZOOTHÉRAPEUTES

GÉNÉRALITÉS

INTRODUCTION

Le tableau des professions renferme une liste alphabétique de professions et d'entreprises aux fins de repérer la bonne catégorie professionnelle du proposant. Si la profession ne figure pas à la liste et il y a certains doutes quant à la catégorie, une enquête préliminaire comportant une description complète de l'entreprise et des fonctions exactes du proposant doit être soumise par écrit au Service de la tarification.

La proposition doit indiquer de façon claire et précise le genre d'entreprise dont le proposant est au service, ainsi que sa profession et ses fonctions exactes, en utilisant de préférence les mêmes mots qui figurent au tableau. Ne pas utiliser de termes génériques tels « vendeurs », « cadres » ou « commis », sans y inclure une description, car les personnes qui exercent ces professions n'appartiennent pas toutes à la même catégorie.

CLASSIFICATIONS DES PROFESSIONS

Catégorie 4A

Cette catégorie regroupe certains professionnels et cadres supérieurs qui, en raison de leur dossier favorable, peuvent bénéficier de taux préférentiels d'assurance invalidité. Dans le tableau, ces professions sont marquées 4A.

Catégorie 3A

Cette catégorie regroupe d'autres professionnels, de même que les employés de bureau qui exercent des professions (travail de bureau exclusivement) faisant preuve d'un haut niveau de stabilité et de responsabilité. Un certain nombre de professions ne peuvent se classer dans la catégorie 3A parce que les résultats de l'industrie à laquelle elles sont rattachées se sont avérés moins favorables.

Catégorie 2A

Cette catégorie regroupe des personnes qui exercent des fonctions de supervision dans le cadre de diverses entreprises, sans travaux manuels, de même que certains techniciens et travailleurs qualifiés.

Catégorie A

Cette catégorie regroupe les travailleurs manuels qualifiés dont les activités ne comportent pas de risque d'accident particulier.

Catégorie B

Cette catégorie représente les risques les plus dangereux. De plus, cette catégorie regroupe un certain nombre de professions dont le dossier n'est pas suffisamment favorable pour donner droit aux taux de la catégorie A.

Professions inassurables

Lorsqu'une profession est classée « non » dans ces directives, aucun produit d'invalidité ne peut être offert; à moins qu'autrement noté : (voir Série Fondamentale).

La personne dont la profession est classée « non » dans ces directives peut néanmoins avoir droit à l'assurance maladie grave. Le tarificateur fera souvent une offre d'assurance maladie grave. Si vous le voulez, vous pouvez discuter de cette possibilité avec le Service de la tarification.

CRITÈRES ET DÉFINITIONS DE TERMES FIGURANT AU TABLEAU DES PROFESSIONS

Propriétaire d'entreprise et frais généraux d'entreprise

L'assurance Frais généraux d'entreprise (régime 906) n'est pas offerte au propriétaire d'entreprise dont le lieu d'affaires ou de travail permanent est à son domicile. De plus, l'assurance Frais généraux d'entreprise (régime 906) n'est pas offerte aux agriculteurs, aux chauffeurs de camions ou aux risques de la catégorie B.

La catégorie professionnelle d'un propriétaire d'entreprise sera déterminée en fonction de ses tâches professionnelles. Par exemple, le propriétaire d'une boulangerie, qui figure normalement dans la catégorie A serait plutôt considéré comme appartenant à la catégorie B, si son activité professionnelle consiste à conduire un véhicule.

Travailleurs à contrat

Le gouvernement et l'entreprise privée ont de plus en plus tendance à engager des gens à contrat, laissant à ces derniers le soin de s'assurer. Ces travailleurs contractuels à plein temps pour le compte d'un seul employeur ne peuvent se classer comme « personnes à leur compte ».

Superviseur / supervision

Échelon professionnel comportant des fonctions de supervision et des travaux manuels limités.

Supervision / fonctions de supervision seulement

Échelon professionnel comportant des fonctions de supervision et des travaux manuels limités.

Supervision / fonctions de supervision seulement

Échelon professionnel ne comportant que des fonctions de supervision, SANS travaux manuels.

Consultants/conseillers

Les personnes qui sont nouvellement à leur compte à titre de consultants/conseillers peuvent être assurées plus facilement si toutes les précisions pertinentes sont comprises dans la proposition d'assurance. Sans ces précisions, il sera peut-être impossible d'assurer la personne, car nous devons absolument être en mesure de vérifier que l'emploi et le revenu soient stables. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter aux Directives de tarification portant sur les personnes nouvellement à leur compte.

CONDITIONS DE REHAUSSEMENT DE CATÉGORIE

Tout proposant dont la profession est suivie d'un astérisque (*) au tableau peut bénéficier d'un rehaussement de catégorie aux conditions ci-après. Les professions qui ne sont pas suivies d'un astérisque ne peuvent pas bénéficier d'un tel rehaussement.

- 1) De la catégorie 3A à 4A : trois ans d'exercice de la même profession et un revenu de 65 000 \$ pour chacune des deux dernières années civiles;
- 2) De la catégorie 2A à 3A : trois ans d'exercice de la même profession et un revenu de 55 000 \$ pour chacune des deux dernières années civiles;
- 3) De la catégorie A à 2A : trois ans d'exercice de la même profession et un revenu de 45 000 \$ pour chacune des deux dernières années civiles;
- 4) La catégorie B n'a pas droit au rehaussement.

Toute profession y ayant droit ne peut être rehaussée que d'une SEULE catégorie même si le revenu permettait de passer à la catégorie suivante.

CADRE SUPÉRIEUR – DIRECTIVES

Un cadre supérieur s'entend principalement d'un propriétaire ou d'un employé à temps plein, exerçant des fonctions de gestion ou des fonctions techniques ou administratives dans une entreprise bien établie et dont la profession n'est pas répertoriée ailleurs dans ce guide. Habituellement, les cadres supérieurs sont employés par d'autres.

Les cadres supérieurs qui ne répondent pas aux critères de la catégorie 4A feront partie de la catégorie 3A.

Cadre supérieur – catégorie 4A

- 1) Est au service à temps plein d'une entreprise ou d'un établissement financièrement solide, bien établie, créé depuis au moins 2 ans, dont l'avenir s'annonce stable et dont le secteur d'activité n'est pas inassurable;
- 2) L'entreprise est installée ailleurs qu'au domicile;
- 3) Les tâches quotidiennes comprennent les tâches de bureau, la gestion, les tâches administratives, les tâches techniques ou la supervision, mais pas de travaux physiques ou manuels;
- 4) La vente des produits et services de l'entreprise ne doit pas représenter plus de 20 % des tâches;
- 5) L'entreprise compte au moins dix employés à temps plein, travaillant à l'année;
- 6) Le revenu professionnel net annuel se chiffre à au moins 65 000 \$ pour les deux dernières années civiles;
- 7) Ne supervise pas les employés effectuant des tâches physiques ou manuelles.

EXERCICE DE PLUS D'UNE SEULE PROFESSION

Si le proposant exerce deux professions ou plus et touche ainsi deux revenus ou plus, il sera classé d'après la moindre des professions à laquelle il consacre plus de quatre heures en moyenne par semaine.

Si la personne exerce plus d'une profession et touche plus d'un revenu, nous ne pouvons pas uniquement assurer une seule profession ou un seul revenu. Par exemple, le médecin qui est aussi professeur universitaire ne peut pas seulement être assuré pour l'exercice de sa profession de médecin et le revenu en découlant. Le Service de la tarification tient compte des tâches et du revenu des deux professions. Si l'une des professions prévoit une assurance collective, nous offrirons un complément d'assurance ou une modification coordonnatrice de groupe ou d'association.

Au moment de la demande de règlement, si la personne assurée est totalement incapable d'exercer l'une des professions, mais peut accomplir les tâches de l'autre profession, nous la considérerons invalide de façon partielle ou résiduelle.

DIRECTIVES S'APPLIQUANT AUX PERSONNES TRAVAILLANT À DOMICILE

Nous percevons une tendance croissante parmi les personnes travaillant à domicile. Les directives suivantes ont été élaborées pour vous aider à déterminer l'assurabilité de ces personnes. Quant aux directives, veuillez noter qu'il est sous-entendu que la profession du proposant est assurable, tel que le stipule notre tableau des professions. Si d'après notre tableau des professions, la profession à domicile en question est "non", les directives suivantes ne s'appliquent pas.

Risques ou préoccupations associés aux personnes travaillant à domicile: [en particulier pour les travailleurs autonomes)

Les personnes qui travaillent à domicile présentent certaines difficultés au moment de la réclamation. Par exemple, il peut être difficile d'accomplir ce qui suit:

- Évaluer une invalidité partielle
- Déterminer le nombre d'heures par semaine qu'une personne travaille
- Déterminer les limitations empêchant une personne de travailler à temps plein
- Valider les tâches professionnelles et ou la capacité de travail

Professionnels sélectionnés 4A admissibles (employés et propriétaires / travailleurs autonomes)

Actuaires
Acuponcteurs (titulaires d'un doctorat en médecine)
Architectes
Avocats
Cadres supérieur (doit répondre aux critères de la catégorie 4A tel qu'indiqué au tableau des professions)
Chiropodistes
Comptables (CA, CMA, CPA, CGA)
Ingénieurs professionnels
Médecins
Naturopathes (titulaires d'un doctorat en médecine)
Notaires (Québec)
Optométristes
Ostéopathes (titulaires d'un doctorat en médecine)
Podiatres
Psychologues (avec Ph. D; D. Psy; D. Éd.)
Spécialistes dentaires (excluant dentistes pratiquant la dentisterie générale)
Vétérinaires (clinique de petits animaux)

Travaillant jusqu'à 100% du temps à domicile, pourvu qu'il n'y ait aucune autre question relative au risque

Le proposant sera considéré pour ce qui suit:

- Tout régime
- Période d'indemnisation jusqu'à l'âge de 65 ans
- Tout délai de carence
- Toute garantie complémentaire

Autres catégories professionnelles assurables

EMPLOYÉ

Travaillant **jusqu'à 100%** du temps à domicile, pourvu qu'il n'y ait aucune autre question relative au risque

Sera considéré pour:

- Tout régime
- Période d'indemnisation jusqu'à l'âge de 65 ans
- Tout délai de carence
- Toute garantie complémentaire

TRAVAILLEUR AUTONOME / INDÉPENDANT

Travaillant **jusqu'à 50%** du temps à domicile, pourvu qu'il n'y ait aucune autre question relative au risque

Sera considéré pour:

- Tout régime
- Période d'indemnisation jusqu'à l'âge de 65 ans
- Tout délai de carence
- Toute garantie complémentaire

TRAVAILLEUR AUTONOME / INDÉPENDANT

Travaillant **plus de 50%** du temps à domicile, pourvu qu'il n'y ait aucune autre question relative au risque

Sous réserve de tous les **critères** suivants:

- Revenu professionnel net d'au moins 50 000 \$, pour chacune des 2 dernières années, sans tenir compte des avantages accessoires ("perks")
- Minimum 2 ans d'expérience dans son secteur d'activité
- Présentation d'une preuve de revenu des 2 dernières années
- Présentation aux fins d'étude, de précisions et copies complètes des contrats courants

Sera considéré pour:

- Tout régime
- Période d'indemnisation jusqu'à l'âge de 65 ans
- Délai de carence minimal de 90 jours
- Toute garantie complémentaire

Les personnes qui ne répondent pas à tous les **critères** susmentionnés ci-dessus:

Seront considérées pour:

- Une période d'indemnisation maximale de 2 ou de 5 ans (selon les particularités du cas) en vertu de la série Professions ou série Fondations OU une période d'indemnisation jusqu'à l'âge de 65 ans en vertu d'une police Quantum ou Avant-garde
- Délai de carence minimal de 90 jours
- Aucune garantie complémentaire

Si un proposant travaille à domicile et est nouvellement à son compte, veuillez vous reporter aux [Directives pour les personnes nouvellement à leur compte](#) afin d'obtenir des renseignements supplémentaires.

EMPLOI SAISONNIER

Proposants exerçant un emploi saisonnier

Les proposants exerçant un emploi saisonnier peuvent être assurables s'ils travaillent à temps plein (au moins 30 heures par semaine) pendant une période minimale de neuf mois chaque année. Toute assurance est offerte sous réserve de la stabilité du revenu assurable et moyennant un délai de carence d'au moins 90 jours. Les prestations d'assurance-emploi ne constituent pas un revenu assurable.

Proposants qui travaillent moins de neuf mois par année en raison des mises à pied saisonnières

Les proposants qui travaillent moins de neuf mois par année en raison des mises à pied saisonnières n'ont généralement pas droit à l'assurance invalidité, tout comme les personnes recevant des prestations de l'assurance-emploi quand la proposition est déposée.

Pêcheurs commerciaux

Les personnes dont la profession principale consiste en la pêche commerciale qui exercent des professions saisonnières et reçoivent des prestations de l'assurance-emploi au cours de l'année peuvent être considérées sous réserve des conditions stipulées ci-dessous:

| Nombre minimal de mois travaillés par année | Nombre minimal d'heures travaillées par semaine | Nombre maximal de mois recevant des prestations de l'A.-E. | Produit offert | DC minimal exigé |
|---|---|--|-------------------------------------|------------------|
| 9 | 30 | 3 | série Fondations, série Avant-garde | 90 jours |
| 8 | 30 | 4 | série Fondations, série Avant-garde | 120 jours |

Le tableau ci-dessus sert de ligne directrice pour les proposants ne travaillant pas toute l'année. Des situations dans lesquelles un DC plus long est exigé peuvent survenir, selon les circonstances du cas (antécédents médicaux ou autres facteurs défavorables).

Les pêcheurs qui travaillent moins de 8 mois par année ou qui reçoivent des prestations de l'A.-E. au moment quand la proposition est déposée ne sont pas assurables.

Personnes exerçant plus d'une profession à temps plein toute l'année

Les personnes exerçant plus d'une profession à temps plein toute l'année en raison de conditions saisonnières pourraient généralement avoir droit à une assurance dans le cadre de laquelle il aurait mention de l'exercice de deux professions. Veuillez vous reporter à la section du Tableau des professions intitulée « [Exercice de plus d'une profession](#) » pour obtenir des renseignements supplémentaires.

Nota : Les renseignements susmentionnés servent uniquement de ligne directrice. Les propositions seront évaluées cas par cas et il se peut qu'un délai de carence d'au moins 120 ou 180 jours soit exigé ou que l'assurance ne puisse pas du tout être offerte. Les antécédents financiers et médicaux et tous les autres facteurs propres au cas étudié seront pris en considération dans le processus décisionnel.

DIRECTIVES POUR LES PERSONNES NOUVELLEMENT À LEUR COMPTE

La tarification et l'évaluation de la stabilité d'emploi et du revenu sont particulièrement difficiles, dans le cas des postulants qui sont à leur compte depuis peu de temps. Bien que nous soyons conscients que ces personnes ont besoin d'une assurance invalidité de qualité, il est difficile de déterminer le succès qu'elles connaîtront pendant les premières années d'exploitation de leur entreprise.

Les directives suivantes ont été conçues pour vous aider à déterminer le montant d'indemnisation approprié dans de telles situations. Plus il y a de documents qui peuvent être annexés à la proposition, plus nous sommes en mesure d'évaluer le risque avec précision.

Facteurs à considérer dans l'évaluation d'un postulant nouvellement à son compte:

| Facteurs favorables | Facteurs défavorables |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• A déjà de l'expérience et/ou une profession reliée au même domaine• Travaille à contrat pour son ancien employeur• A actuellement des contrats garantis, à long terme, renouvelables• À son compte depuis au moins 6 mois• Travail professionnel ou spécialisé• Stabilité d'emploi et de revenus antérieurs• A des employés• Bénéfices d'exploitation pour l'année en cours démontrant un profit jusqu'à maintenant et états financiers disponibles• Aucun antécédent de problèmes financiers• Aucun problème de santé• Entreprise installée ailleurs qu'au domicile• Travail à temps plein toute l'année• A acheté une entreprise déjà établie et rentable | <ul style="list-style-type: none">• N'a ni de l'expérience dans le domaine, ni une profession reliée• Sans contrat ou contrat à court terme seulement• Se retrouve à son compte après avoir épuisé les prestations d'assurance-emploi• À son compte depuis moins de 6 mois• Travail non professionnel ou non spécialisé• Antécédents de travail et de revenus instables• Pas d'employés• Déficit d'exploitation pour l'année en cours jusqu'à maintenant• Antécédents de problèmes financiers ou faillite >• Problèmes de santé• Travaille à domicile• Indemnités de départ ou de retraite de son ancien employeur• Travail saisonnier |

Chaque cas est évalué individuellement et certains cas ne tombent peut-être pas clairement dans l'une des catégories susmentionnées. Le Service de la tarification peut prêter son assistance pour évaluer tout cas limite ou douteux, avant de soumettre la proposition.

Personne nouvellement à son compte ayant de l'expérience préalable dans son secteur d'activité:

Si, en plus d'avoir de l'expérience préalable dans son secteur d'activité, le proposant:

- A des antécédents professionnels stables; et
- A touché un revenu professionnel d'au moins 50 000 \$ au cours de la dernière année civile avec des documents financiers à l'appui; et
- Travaille au moins 30 heures par semaine, toute l'année, dans une profession assurable; et
- Démontre des facteurs favorables tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Nous pouvons offrir une assurance limitée jusqu'à ce qu'il soit possible de vérifier le revenu que le proposant touche maintenant comme travailleur autonome. En pareil cas, nous considérerons une assurance jusqu'à un montant maximal de 2 500 \$ par mois, au titre d'une police de la série Professions ou série Fondations. Nous réexaminerons le montant de l'assurance accordée, lorsque le proposant pourra nous fournir des documents financiers portant sur une année complète qui justifient un montant d'assurance plus élevé. Autrement, nous pouvons aussi considérer un montant plus élevé, lorsque la période d'indemnisation demandée est de 5 ans ou moins, ou si la proposition porte sur une police de la série Avant-garde. Il peut être également nécessaire de fixer un délai de carence plus long jusqu'à ce que l'entreprise soit solidement établie. Chaque cas sera évalué individuellement.

Les proposant qui travaillent sous contrat à long terme (minimum de 6 mois), ayant de l'expérience préalable dans leur secteur d'activité, en plus d'une bonne stabilité sur le plan de l'emploi et du revenu pourraient avoir droit à une assurance supérieure à 2 500 \$, tel qu'il est susmentionné. Pour prendre en considération ces proposant, nous aurons besoin d'une copie de leur contrat ou d'une lettre d'embauche précisant leur rémunération, leurs heures de travail et la durée du contrat. De plus, nous aurons besoin de la liste complète des frais qu'ils peuvent déduire aux fins d'impôts. Ces cas seront également évalués individuellement. L'assurance peut être réduite lorsque les frais personnels déductibles du revenu brut sont élevés. Nous considérerons une augmentation du montant de l'assurance lorsque la stabilité du revenu pourra être démontrée et que la personne assurée pourra nous fournir une preuve de revenu pour une année complète.

Des garanties facultatives sont offertes sous réserve de nos exigences habituelles de la tarification.

Personne nouvellement à son compte sans expérience préalable dans son secteur d'activité :

Nous considérerons une assurance maximale de 1 000 \$ par mois comportant tout délai de carence (DC) ou toute période d'indemnisation (PI) au titre d'une police de la série Avant-garde pour un proposant nouvellement à son compte s'il :

- A des antécédents professionnels stables;
- A touché un revenu professionnel de 12 000 \$ au cours de la dernière année civile et peut présenter une preuve de revenu à l'appui;
- Travaille au moins 20 heures par semaine, toute l'année, dans une profession assurable.

Nous considérerons une assurance maximale de 500 \$ par mois comportant tout délai de carence (DC) ou toute période d'indemnisation (PI) au titre d'une police de la série Avant-garde pour le proposant qui n'est pas admissible à ce qui précède, pourvu qu'il :

- Ait touché un revenu professionnel de 12 000 \$ au cours de la dernière année civile;
- Travaille au moins 20 heures par semaine à l'année longue.

Dans les deux cas, les garanties facultatives sont offertes sous réserve de nos exigences habituelles de la tarification.

Dans les cas où l'on observe chez le proposant des antécédents professionnels instables, un revenu antérieur moins élevé que notre revenu assurable minimal ou d'autres facteurs défavorables, l'assurance peut être reportée jusqu'à ce que le proposant soit en affaires depuis au moins une année complète et puisse nous fournir une documentation financière complète concernant sa nouvelle situation comme travailleur autonome. Si le proposant est une personne nouvellement à son compte et travaille à domicile, veuillez vous reporter aux [Directives s'appliquant aux personnes travaillant à domicile](#) pour obtenir des renseignements supplémentaires.

PROGRAMME D'AIDE AU TRAVAIL INDÉPENDANT (ATI)

Nous sommes disposés à examiner les propositions d'assurance invalidité provenant de certains proposants participant actuellement au programme d'ATI.

Afin d'être admissible à l'assurance, les participants du programme d'ATI doivent avoir eu droit dès le départ à la subvention intégrale du programme d'ATI et doivent toujours recevoir ces prestations au moment de la proposition. Autrement dit, le programme d'ATI n'a pas cessé les versements avant la présentation de la proposition en raison de la faiblesse des revenus ou parce que le participant n'a pas fourni aux administrateurs du programme d'ATI les documents financiers attestant son revenu. Par subvention " intégrale ", on entend le fait que les versements ATI aient été approuvés pour le reste de la période admissible jusqu'à un maximum de 52 semaines, dès l'adhésion du participant au programme. Le tarificateur exigera une confirmation à cet égard.

Nous considérerons une assurance de 500 \$ par mois en vertu de la série Avant-garde peu importe le revenu touché dans les 12 derniers mois. Nous considérerons une assurance de 1 000 \$ par mois en vertu de la série Avant-garde sur présentation d'une preuve de revenu professionnel antérieur d'au moins 12 000 \$ au cours de la dernière année civile.

Ces offres sont disponibles avec tout délai de carence (DC) et toute période d'indemnisation (PI). Des garanties facultatives sont offertes sous réserve de nos exigences habituelles de la tarification.

Autrement, nos exigences habituelles de la tarification s'appliquent. Toutes les questions sur la proposition doivent être entièrement et correctement répondues. Le producteur devrait noter dans la section commentaires de la proposition que le proposant est un participant admissible du programme d'ATI.

Un proposant qui peut nous fournir une preuve de revenu justifiant une indemnité plus élevée, peut être assujetti à nos exigences habituelles de la tarification, ainsi qu'à nos limites de souscription et de participation.

Nota : Toutes les définitions et limitations de polices s'appliquent. Il est important qu'un titulaire de police à bas revenu comprenne qu'il puisse soit, recevoir des prestations réduites, soit n'en recevoir aucune au moment de la demande de règlement en vertu de la disposition Coordination des prestations du contrat Avant-garde.

Nous nous réservons le droit d'annuler la présente offre aux proposants du programme d'ATI, en tout temps.

MILITAIRE

Habituellement, les membres des forces armées régulières ou les personnes qui s'attendent à s'y joindre bientôt n'ont pas droit à l'assurance invalidité. En plus des risques inhérents aux fonctions des membres des forces armées, il y a aussi la difficulté que peut représenter l'exercice de deux professions (« major/ dentiste ») au moment de la demande de règlement.

Les membres des réserves sont habituellement assurables, à moins que leurs activités représentent des dangers exceptionnels ou qu'ils soient vraisemblablement appelés au service actif dans un avenir prévisible. S'il y a quelque doute au sujet de l'assurabilité d'un proposant, des précisions complètes doivent être fournies au Service de la tarification avec la proposition ou avant que la proposition soit remplie.

Nous procéderons à l'étude de la proposition dans les 90 jours précédant la démobilisation du proposant si celui-ci peut compter sur un emploi assurable précis après sa démobilisation.

Veillez noter que les membres des Forces Armées sont assurables en vertu d'une police Série Fondamentale.

ENREPRISES ASSUJETTIES À DES RESTRICTIONS

De temps à autre, RBC impose des restrictions à certaines entreprises lorsqu'il a été déterminé que le risque global encouru pour offrir nos produits et services n'est pas conforme aux valeurs de RBC ni aux directives de la politique en matière de risque. RBC considère qu'elle doit imposer des restrictions aux secteurs suivants sur toutes ses plateformes, ce qui signifie que nous ne devons pas commercialiser quoi que ce soit auprès de ces types d'entreprises, accepter et engager des affaires, et conclure des accords financiers avec ces types d'entreprises :

- Jeu de hasard en ligne/par Internet
- Marijuana thérapeutique
- Monnaie virtuelle/Bitcoin

Les propositions d'assurance présentées par des propriétaires ou employés associés directement à ces entreprises ne doivent pas être acceptées ou écrites.

Cependant, nous pouvons accepter des propositions d'assurance de la part d'entreprises (et de leurs employés) qui appuient ces secteurs si elles exercent des activités commerciales légales, et ne sont pas engagées uniquement dans le type d'entreprise assujetties à des restrictions, mais qui pourraient, dans le cadre de leurs propres activités, offrir des services à ces entreprises (tel que des fournisseurs de fournitures ou d'équipement, ou de services professionnels tel que des services comptables et juridiques).

Si vous avez des doutes ou de l'incertitude quant à la possibilité d'accepter une proposition d'un secteur d'activité, veuillez communiquer avec le Service général de tarification afin de faire examiner le cas en question.

PROFESSIONS

ACCONIERS (Voir [DOCKERS](#))

ACCORDEURS DE PIANOS (Voir [PIANOS, ACCORDEURS DE](#))

ACHETEURS

Acheteurs* — marchandises, travail de bureau seulement 3A

Acheteurs* — produits d'alimentation, bétail 2A

Acheteurs* — fourrures, cuirs, peaux A

ACTEURS / ACTRICES

Acteurs / Actrices Non (voir [Série Fondamentale](#))

ACTUAIRES

F.S.A.; A.S.A.; F.I.C.A. 4A

Autres* 3A

ACUPONCTEURS

Titulaires d'un doctorat en médecine 4A

Autres* 2A

ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Adjoints administratifs* 3A

ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Agents judiciaires* et greffiers de la cour*; fonctionnaires* des douanes et de l'Immigration; fonctionnaires* des services de santé et de bien-être; fonctionnaires* de l'Agence du revenu du Canada et autres fonctionnaires* à la fiscalité – travail de bureau exclusivement 3A

Contrôleurs* des contributions; inspecteurs*; travailleurs sociaux* – travail de bureau exclusivement 2A

Travailleurs sociaux* (voir Services Sociaux)

Agents d'application de règlements* A

Agents des Douanes et de l'Immigration A

Préposés aux postes de péage B

AÉROPORTS, EMPLOYÉS D' (Voir [AVIATION](#))

AFFÛTEURS (Voir [BOIS DE SCIAGE, INDUSTRIE DU](#))

AGENCES DE PLACEMENT

Propriétaires*; directeurs*; consultants*, chasseurs de têtes*, recruteurs* 3A

AGENCES DE PUBLICITÉ

Propriétaires; directeurs (Voir [Cadre supérieur](#))

Consultants*; chefs de publicité*; vendeurs*; graphistes; maquettistes; Concepteurs-rédacteurs; Rédacteurs publicitaires 3A

AGENCES DE RECouvreMENT

Propriétaires*; directeurs* – travail de bureau seulement 2A

Agents de recouvrement* A

AGENCES DE VOYAGES

Propriétaires*; agents de voyages* 2A

AGENCES IMMOBILIÈRES (Voir [IMMOBILIER, VENTE ET PROMOTION](#))

AGENTS D'APPLICATION DE RÈGLEMENTS (Voir [ADMINISTRATION PUBLIQUES](#))

AGENTS D'ASSURANCE (Voir [ASSURANCES, INDUSTRIE DES](#))

AGENTS DE BORD (Voir [AVIATION](#))

AGENTS DE LIBÉRATION CONDITIONNELLE (Voir [POLICIERS, GENDARMES, AGENTS DE POLICE, AGENTS DE LA PAIX](#))

AGENTS DE CHANGE (Voir [COURTIERS EN VALEURS MOBILIÈRES](#))

AGENTS DE PUBLICITÉ

Agents de publicité* 3A

AGENTS THÉÂTRAUX (Voir [IMPRÉSARIOS ET AGENTS THÉÂTRAUX](#))

AGRICOLE, MATÉRIEL / OUTILLAGE (Voir [VENTE – DÉTAIL GROUPE 1](#))

AGRICULTURE (Voir aussi [FERMES](#) ou [FERMES PISCICOLES](#))

Pépinières, serres, parcs d'engraissement, couvoirs

| | |
|--|--|
| Propriétaires* – supervision seulement; agronomes*; acheteurs* | 2A |
| Propriétaires-travailleurs*; superviseurs* | A |
| Autres travailleurs – à temps plein, toute l'année | B |
| Autres | Non (voir Série Fondamentale) |

AIDE AU SERVICE DE SOUTIEN PERSONNEL

| | |
|--|--|
| Aide au service de soutien personnel – Ne travaillant pas à domicile | B |
| Aide au service de soutien personnel – Soins à domicile | Non (voir Série Fondamentale) |

AIDES-MÉNAGÈRES

| | |
|-----------------|---|
| Aides-ménagères | B |
|-----------------|---|

ALCOOL ET VIN (Voir [VENTE – DÉTAIL GROUPE 2](#))

AMBULANCE, SERVICES D'

| | |
|---|----|
| Propriétaires* – travail de bureau exclusivement, aucune conduite d'ambulance | 2A |
| Autres propriétaires* – supervision et répartition des appels seulement; répartiteurs des appels* - aucune conduite d'ambulance | 2A |
| Chauffeurs; ambulanciers paramédicaux | B |

ANESTHÉSISTES

| | |
|--------------|----|
| Anesthésiste | 4A |
|--------------|----|

ANIMATEURS (Voir [CINÉMATOGRAPHIE](#))

ANTIQUAIRES – AVEC LIEU DE TRAVAIL PERMANENT À PLEIN TEMPS AILLEURS QU’AU DOMICILE

| | |
|---|----|
| Marchands* – sans restauration ni conduite de camion ni livraison | 2A |
| Restauration* | A |
| Conduite de camion ou livraison | B |

APICULTEURS

| | |
|--------------|---|
| Apiculteurs* | A |
|--------------|---|

APPAREILS DE CHAUFFAGE ET DE CLIMATISATION (Voir [CHAUFFAGE](#))

APPAREILS, RADIOS ET TÉLÉVISEURS – RÉPARATION D’

| | |
|---|---|
| Propriétaires*; réparateurs* - aucun ramassage et livraison | A |
| Avec ramassage et livraison | B |

AQUACULTURE (Voir [FERMES PISCICOLES](#))

ARBITRES (Voir [SPORTS](#))

ARBORICULTEURS, ÉBRANCHEURS-ABATTEURS D’ARBRES ET SPÉCIALISTES DE LA VAPORISATION DES ARBRES

| | |
|---|---|
| Propriétaires* – travail de bureau et supervision seulement | A |
| Autres propriétaires; autres travailleurs | B |

ARBORISTES (Voir [ARBORICULTEURS](#))

ARCADES (Voir [JEUX VIDÉO, SALLES DE](#))

ARCHÉOLOGUES

| | |
|--------------------------------|----|
| Aucun travail sur the chantier | 4A |
| Travail sur the chantier | 3A |

ARCHITECTES

| | |
|-------------|----|
| Architectes | 4A |
|-------------|----|

ARCHITECTES DÉCORATEURS (Voir [DÉCORATEURS](#))

ARCHITECTES-PAYSAGISTES

Professionnels – travail de bureau et de consultation seulement 4A

Autres – travail de bureau seulement* 3A

Supervision sur les lieux, sans travaux manuels* 2A

ARMURIERS

Armuriers* A

ARPEUTEURS

Arpenteurs* 3A

ARTISTES, COMÉDIENS (Voir [ACTEURS / ACTRICES](#))

ARTISTES COMMERCIAUX, GRAPHISTES (Voir aussi [ENSEIGNES ET PANNEAUX D’AFFICHAGE](#) ou voir [AGENCES DE PUBLICITÉ](#))

Artistes commerciaux, graphistes 3A

ARTISTES / SCULPTEURS

Artistes; sculpteurs Non (voir [Série Fondamentale](#))

ARTISTES DONNANT DES SPECTACLES PRIVÉS

Artiste donnant des spectacles privés Non

ARTS ET MÉTIERS, INDUSTRIE DES – POTERIE, CÉRAMIQUE, VERRE COLORÉ OU VITRAIL, TISSAGE, TRAVAUX D’AIGUILLE

Propriétaires* – instructeurs et artisans

Lieu de travail permanent non à leur domicile A

Lieu de travail à leur domicile Non (voir [Série Fondamentale](#))

ARTS MARTIAUX (Voir [CONDITIONNEMENT, CULTURE PHYSIQUE](#))

ASCENSEURS ET ÉLÉVATEURS, INSTALLATEURS ET RÉPARATEURS D'

Installateurs et réparateurs d'ascenseurs et d'élévateurs, techniciens A

ASSAINISSEMENT, SERVICES D'

Ramassage des ordures et déchets et incinération

Propriétaires*; directeurs* – travail de bureau exclusivement 2A

Propriétaires*; directeurs* – travail de bureau et supervision seulement, aucun travail manuel A

Autres propriétaires; autre directeurs; chauffeurs de camion d'ordures (non dangereuses, dans quartier résidentiel seulement) et chauffeurs de camions pour la vidange de fosses septiques B

Autres chauffeurs de camions; autres travailleurs Non (voir [Série Fondamentale](#))

ASSISTANTS EN COIFFURE (Voir [SOINS PERSONNELS](#))

ASSISTANTS DENTAIRES (Voir [HYGIÉNISTES DENTAIRES ET ASSISTANTS DENTAIRES](#))

ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT/AIDES-ENSEIGNANTS

Assistants d'enseignement/Aides-enseignants* A

ASSURANCES (EXPERTS EN SINISTRES)

Propriétaires*; experts en sinistres* – ni assurance incendie ni assurance maritime 3A

Autres propriétaires*; experts en sinistres* – assurance incendie et maritime 2A

ASSURANCES, INDUSTRIE DES

Directeurs des ventes RBC 4A

Autres directeurs de succursale n'effectuant aucune tâche de vente*; consultants des ventes RBC* 3A

Conseillers en assurances de RBC Dominion valeurs mobilières; représentants de RBC Assurances; producteurs Prestige de RBC; partenaires commerciaux; propriétaires et producteurs AGD; autres courtiers et agents d'assurance :

Comptant moins de 24 mois d'expérience 2A

Comptant plus de 24 mois d'expérience 3A

Comptant 5 années d'expérience et un revenu gagné net d'au moins 75 000 \$ (y compris les avantages accessoires) au cours des deux dernières années civiles complètes 4A

ATELIERS D'USINAGE (Voir [FABRICATION](#))

ATHLÈTES

Athlètes Non (voir [Série Fondamentale](#))

AUBERGES ET AUTRES LIEUX DE VILLÉGIATURE (Voir [HÔTELS](#))

AUDIOLOGISTES (Voir [PROTHÈSES AUDITIVES, VENTE DE](#))

AUTEURS, JOURNALISTES, ÉCRIVAINS, RÉDACTEURS, COMPOSITEURS

Auteurs; journalistes (à la pige); écrivains compositeurs Non (voir [Série Fondamentale](#))

Journalistes* dans la presse écrite (employés seulement) 2A

Rédacteurs techniques* 3A

AUTOBUS, AUTOCARS, CHAUFFEURS D' (Voir [CHAUFFEURS](#))

AUTOBUS, AUTOCARS, SERVICES D' (Voir [TRANSPORT](#))

AUTOMOBILES, AUTRES VÉHICULES ET APPAREILS MOTORISÉS – VENTE (Voir [VENTE – DÉTAIL, GROUPE 1 OU 2](#))

AUTOMOBILES – SERVICE ET RÉPARATION

Comprend les ateliers de carrosserie, les ateliers pour silencieux et transmissions, les stations-service et les postes d'essence

Propriétaires*; directeurs*; magasiniers*; caissiers*; mécaniciens qualifiés* A

Autres travailleurs B

Réparation de vitre d'automobile

Propriétaires* - travail de bureau et supervision seulement A

Autres propriétaires; installateurs B

Voitures (Lavage, nettoyage ou restauration)

Propriétaires*; directeurs* – fonctions de supervision seulement A

Autres propriétaires; autres employés Non (voir [Série Fondamentale](#))

AUTOMOBILES, CONCESSIONNAIRES DE PIÈCES D'

Pièces neuves (Voir [Vente – Détail Groupe 1](#))

Pièces usagées (Voir [Ferraille](#))

AVERTISSEURS ET EXTINCTEURS D'INCENDIE – VENTE ET SERVICE (Voir [INCENDIE, AVERTISSEURS](#))

AVIATION

Sociétés d'aviation et aéroports commerciaux

Contrôleurs aériens; pilotes; membres de l'équipage; agents de bord Non (voir [Série Fondamentale](#))

Exploitation, bagagistes, commis aux billets (Voir [Transport](#))

Sociétés d'aviation et aéroports privés

Propriétaires* – travail de bureau et supervision seulement 2A

Exploitation, bagagistes, commis aux billets (Voir [Transport](#))

Agents de bord, hôtesses de l'air – non commerciale A

Mécaniciens* A

Pilotes (de lignes non-commerciales - hélicoptères et appareils à ailes fixes) et instructeurs – sans arrosage aérien, poudrage de récoltes ou autres vols dangereux.

Jusqu'à l'âge 50 - Période d'indemnisation maximale de cinq ans accordée 2A

| | |
|---|--|
| Âgés 51 et plus - Période d'indemnisation maximale de deux ans accordée | 2A |
| Autres pilotes (avec vols dangereux) | Non (voir Série Fondamentale) |

AVOCATS

| | |
|---------|----|
| Avocats | 4A |
|---------|----|

BACTÉRIOLOGISTES

| | |
|---|----|
| Avec Doctorat , aucun travail de laboratoire ou sur le chantier | 4A |
| Autres | 3A |

BAGAGISTES (Voir [TRANSPORT](#))

BALAYAGE DE RUE (Voir [ASSAINISSEMENT, SERVICES D'](#))

BANQUES ET SOCIÉTÉS DE FIDUCIE (« TRUSTS »)

| | |
|---|---|
| Dirigeants | (Voir Cadre supérieur) |
| Directeurs*; caissiers*; autre personnel de bureau* | 3A |
| Agents de police privée; gardes; gardiens | B |

BARBIERS-COIFFEURS

| | |
|---------------------|---|
| Barbiers-coiffeurs* | A |
|---------------------|---|

BARMANS

| | |
|---------|-------------------------------------|
| Barmans | (voir Restaurants) |
|---------|-------------------------------------|

BARS, BOÎTES DE NUIT, CABARETS

| | |
|---|-------------------------------------|
| Directeurs – travail de bureau et supervision seulement | A |
| Disc-jockeys | A |
| Barmans, servers/serveuses, chefs | (voir Restaurants) |

BIBLIOTHÉCAIRES

| | |
|------------------|----|
| Bibliothécaires* | 3A |
|------------------|----|

BIJOUX ET MONTRES – FABRICATION OU RÉPARATION DE

| | |
|---|----|
| Propriétaires* – travail de bureau et vente seulement | 3A |
| Autres propriétaires*; vendeurs*; travailleurs à la main* | 2A |
| Travailleurs à la machine* | A |

BILLARD, SALLES DE

| | |
|---|--|
| Propriétaires* - travail de bureau et supervision seulement | 2A |
| Autres propriétaires*, caissiers* | A |
| Autres travailleurs | (voir Série Fondamentale) |

BIOCHIMISTES (Voir [CHIMISTES](#))

BIOLOGISTES

| | |
|---|----|
| Avec maîtrise – travail de bureau / aucun travail de chantier | 4A |
| Avec maîtrise – travail sur le chantier | 3A |

BOIS DE SCIAGE, INDUSTRIE DU

Exploitation forestière

| | |
|--|--|
| Entrepreneurs* – travail de bureau seulement | 2A |
| Entrepreneurs* – travail de bureau et supervision seulement | A |
| Entrepreneurs – travailleurs, travailleurs qualifiés, autres travailleurs effectuant des travaux non dangereux, ne vivant pas dans les camps et n'étant pas saisonniers | B |
| Travailleurs qualifiés vivant dans les camps – DC minimal de 120 jours, PI maximale de 10 ans, sans DMA. Doivent travailler pendant au moins 8 mois de l'année. Les travailleurs qualifiés qui sont aussi propriétaires de leur outillage (comme un tracteur débardeur ou porteur) peuvent être considérés moyennant un DC de 90 jours, une PI maximale de 10 ans, sans DMA. | B |
| Dynamiteurs; bûcherons de haute futaie; flotteurs de bois; ouvriers à l'estacade; bûcherons; opérateurs de scie à chaîne; ouvriers de débardage | Non (voir Série Fondamentale) |

Scieries

| | |
|---|----|
| Propriétaires* – travail de bureau seulement | 2A |
| Propriétaires*; directeurs * – travail de bureau et supervision seulement | A |
| Contremaîtres; travailleurs qualifiés; affûteurs; autres travailleurs effectuant des travaux non dangereux et n'étant pas saisonniers | B |

Régleurs de blocs; opérateurs de chariot; régleurs de billes; scieurs; ouvriers de débardage; draveurs (chaînes ou gaffes); chargeurs; manœuvres

Non (voir [Série Fondamentale](#))

BOIS, TRAVAIL ET FINISSAGE DU – INDUSTRIE DU

Ébénistes*

A

Ponceurs; peintres; vernisseurs; finisseurs

B

BOÎTES DE NUIT (Voir [BARS, BOÎTES DE NUIT](#))

BOTANISTES

Avec maîtrise – aucun travail de chantier

4A

Autres*

3A

BOUCHERS

Bouchers – aucun abattage

A

Boucher – faisant de l'abattage

B

BOULANGERIES

Propriétaires*; directeurs*; boulangers*; commis* – aucune livraison

A

Autres propriétaires; autres travailleurs; chauffeurs

B

BRIGADIER

B

BRIQUETEURS

Briqueteurs

A

BROCANTEURS, CHIFFONNIERS (Voir [FERRAILLE](#))

BUANDERIES (Voir [NETTOYEURS À SEC](#))

BULLDOZERS, OPÉRATEURS DE

Opérateurs de bulldozers

B

BUREAU, MACHINES ET FOURNITURES DE (Voir [MACHINES ET FOURNITURES DE BUREAU](#))

BUREAU, PERSONNEL DE

Personnel de bureau*

3A

BUREAU POLITIQUE

Classer en fonction de la profession et des tâches effectuées avant l'élection (les détails de toute prestation de retraite et les renseignements relatifs au revenu avant l'élection à la mairie pourraient également être exigés)

BUREAUX DE POSTE, EMPLOYÉS DE (Voir [POSTES, SERVICES DES – EMPLOYÉS](#))

CABARETS (Voir [BARS, BOÎTES DE NUIT](#))

CÂBLE (TÉLÉVISION), VENTE ET SERVICE DE (Voir [TÉLÉDISTRIBUTION, SOCIÉTÉS DE](#))

CADRES SUPÉRIEURS (SI L'ENTREPRISE OU L'INDUSTRIE EN QUESTION N'EST PAS RÉPERTORIÉE AILLEURS DANS CE GUIDE, VOIR LES [DIRECTIVES CONCERNANT LES CADRES SUPÉRIEURS DANS LA SECTION GÉNÉRALITÉS](#))

CAISSIER (Voir [VENTE](#))

CAMÉRAMANS, CADREURS (Voir [CINÉMATOGRAPHIE, STUDIOS D'ENREGISTREMENT VIDÉO ET AUDIO, PRODUCTIONS THÉÂTRALES](#))

CAMIONNAGE (Voir [CHAUFFEURS](#) et voir aussi [TRANSPORT ET CAMIONNAGE, L'INDUSTRIE DU](#))

CAMPING (TERRAINS DE), PROPRIÉTAIRES ET TRAVAILLEURS DE

Terrains de camping – propriétaires et travailleurs

Non (voir [Série Fondamentale](#))

CAPTURE D'ANIMAUX SAUVAGES

Capture et enlèvement d'animaux vivants et d'animaux sauvages, fumigateurs

B

CARNAVAL OU CIRQUE

Propriétaires, employés ou performeurs

Non (voir [Série Fondamentale](#))

CARRELEURS

Carreleurs A

CARRIÈRES DE PIERRE (Voir [MINES](#))

CASCADES (Voir [CINÉMATOGRAPHIE](#))

CASINOS (JEUX)

Propriétaires Non

Directeurs* - fonctions de supervision seulement 2A

Croupiers, Chef de table A

CENTRE DE CONGRÈS, SALLE DE RÉCEPTION, CENTRE DE LOISIRS, CENTRE MUNICIPAL, CENTRE COMMUNAUTAIRE

Directeur* accomplissant uniquement des tâches de bureau, sans fonctions de barman ni tâches d'entretien. 2A

CENTRES D'APPEL

Dans un milieu de travail hors du domicile Propriétaires* - travail du bureau exclusivement, gestion et supervision, ne répond pas au téléphone 3A

Autres Propriétaires*; Téléphonistes* 2A

Lieu de travail à leur domicile Non (voir [Série Fondamentale](#))

CENTRES DE CULTURE PHYSIQUE (Voir [CONDITIONNEMENT, CULTURE PHYSIQUE](#))

CENTRES DE RÉADAPTION (Voir [MAISONS DE REPOS](#))

CENTRES D'ESTHÉTIQUE CORPOREL / SPAS (Voir [CONDITIONNEMENT, CULTURE PHYSIQUE](#))

CENTRES D'HÉBERGEMENT ET DE SOINS DE LONGUE DURÉE (Voir [MAISONS DE REPOS](#))

CHANTRES

Chantres* 2A

CHASSE, GUIDE DE

Non (voir [Série Fondamentale](#))

CHASSE ET PÊCHE, GARDES DE

Gardes* de pêche et de chasse

A

CHASSEURS (Voir [TRAPPEURS ET CHASSEURS](#))

CHASSEURS DE TÊTES (Voir [AGENCES DE PLACEMENT](#))

CHAUFFAGE, APPAREILS DE – SERVICE ET RÉPARATION D’

Propriétaires*; préposés* à l’entretien et réparateurs

A

CHAUFFAGE ET CLIMATISATION, INSTALLATEURS DE

Installateurs* – chauffage et climatisation

A

CHAUFFEURS

Les matières dangereuses comprennent les produits chimiques caustiques, les explosifs, les déchets nucléaires ou toute autre substance nécessitant une manipulation spéciale pouvant être dangereuse.

Le propane, le gaz et le pétrole ne sont pas considérés matières dangereuses.

Chauffeurs de camions, de véhicules de livraison, de messageries; chauffeurs d’autobus ou d’autocar; chauffeurs de taxis; chauffeurs de dépanneuses; chauffeurs de camions blindés; chauffeurs de chariot élévateur à fourches; opérateur de matériel lourd; chauffeurs de camions d’ordures (non dangereuses, dans un quartier résidentiel seulement)

B

Chauffeurs de camions manipulant des matières dangereuses; chauffeurs de camions d’ordures ramassant des matières dangereuses; éboueurs

Non (voir [Série Fondamentale](#))

CHAUFFEURS DE MAÎTRE

Chauffeurs de Maître

B

CHEFS-CUISINIERS ou CUISINIERS (Voir [RESTAURANTS](#))

CHEF DE PROJET

Travail de bureau et supervision seulement* - aucune supervision d'employés avec tâches manuelles 3A

Supervision d'employés avec tâches manuelles* 2A

CHEF DE TABLE (Voir [CASINOS](#))

CHEMINS DE FER (Voir [TRANSPORT](#))

CHENIL (Voir [TOILETTAGE, CHENIL](#))

CHIFONNIERS, BROCANTEURS (Voir [FERRAILLE](#))

CHIMISTES

Chimistes avec doctorat 4A

Autres chimistes 3A

CHIROPODISTES

Chiropodistes 4A

CHIROPRACTIENS

Chiropraticiens 3A

CHIROPRACTIENS ÉQUINS

Chiropraticiens équins A

CHIRURGIE MAXILLO-FACIALE, SPÉCIALISTES EN (Voir [SPÉCIALISTES EN CHIRURGIE MAXILLO-FACIALE](#))

CHIRURGIENS STOMATOLOGISTES

Chirurgiens stomatologistes 4A

CIMETIÈRES

Travail de bureau seulement* 2A

Préposé ou gardien B

CIMENTIERS/BÉTONNIERS-FINISSEURS

Cimentiers; bétonniers-finisseurs A

CINÉMA, INDUSTRIE DU (Voir [CINÉMATOGRAPHIE, STUDIOS D'ENREGISTREMENT VIDÉO ET AUDIO, PRODUCTIONS THÉÂTRALES](#))

CINÉMAS

Propriétaires* – travail de bureau seulement 3A

Propriétaires* – travail de bureau et supervision seulement; projectionnistes* 2A

Employés aux guichets A

Placeur B

CINÉMATOGRAPHIE, STUDIOS D'ENREGISTREMENT VIDÉO ET AUDIO, PRODUCTION DE JEUX VIDÉOS, PRODUCTIONS THÉÂTRALES

Réalisateurs*; directeurs*; producteurs*; monteurs* 3A

Consultants*; réalisateurs adjoints*; directeurs adjoints*; producteurs adjoints*; monteurs adjoints*; opérateurs de caméra (cinéma)*; éclairagistes*; ingénieurs du son*; scénaristes*; scripteurs*; dessinateurs de costumes*; créateurs-dessinateurs*; gérants*; superviseurs*; animateurs*; chercheurs* 2A

Chorégraphes*; costumiers*; maquilleurs*; opérateurs adjoints de caméra*; éclairagistes adjoints*; ingénieurs du son adjoints*; créateurs-dessinateurs adjoints*; décorateurs; habilleurs* A

Acteurs; comédiens Non (voir [Série Fondamentale](#))

Cascades Non

CIRAGE DE CHAUSSURES, SALLES À

Salles à cirage de chaussures Non

CIRQUE (Voir [CARNAVAL OU CIRQUE](#))

CLERGÉ, MEMBRES DU

Membres du clergé* 3A

CLIMATISATION ET CHAUFFAGE, INSTALLATEURS DE

Installateurs* – climatisation et chauffage, A

CLOCHERS ET HAUTES CHEMINÉES, RÉPARATEURS DE

Réparateurs de clochers et hautes cheminées Non

CLOISONS SÈCHES (Voir [INSTALLATEURS DE CLOISONS SÈCHES](#))

CLOWN THÉRAPEUTES

Avec titre d'éducateur de la petite enfance et principalement au milieu hospitalier A

COIFFEURS, COIFFEUSES (Voir [SOINS PERSONNELS](#))

COIFFURE, ASSISTANTS EN COIFFURE

Aides ou préposés Non (voir [Série Fondamentale](#))

COMÉDIENS

Comédiens Non (voir [Série Fondamentale](#))

COMMIS

Commis* – travail de bureau seulement 3A

COMMIS AUX COMMANDES PERSONNELLES (Voir [STYLISTES](#))

COMPOSITEURS (Voir [AUTEURS, JOURNALISTES, ÉCRIVAINS, RÉDACTEURS, COMPOSITEURS](#))

COMPTABLES

CA; CGA; CMA; CPA 4A

Contrôleurs financiers* 3A

Autres* 3A

CONCEPTEURS-RÉDACTEURS (Voir [AGENCES DE PUBLICITÉ](#))

CONCIERGERIE, ENTRETIEN, MÉNAGE ET DOMESTIQUE, SERVICES DE

Propriétaires* – travail de bureau seulement A

Propriétaires – travail de bureau et supervision seulement B

Autres B

CONDITIONNEMENT, CULTURE PHYSIQUE (CENTRES DE), SALONS D'AMAIGRISSEMENT, CENTRES D'ESTHÉTIQUE CORPORELLE, SPAS ET ARTS MARTIAUX

| | |
|--|--|
| Propriétaires* – travail de bureau et supervision seulement | 2A |
| Entraîneurs personnel, titulaire d'un certificat, avec diplôme en kinésiologie | 3A |
| Autres propriétaires; moniteurs; entraîneurs privés | B |
| Préposés | Non (voir Série Fondamentale) |

CONDUCTEURS DE CHARIOT ÉLÉVATEUR À FOURCHES

| | |
|---|---|
| Conducteurs de chariot élévateur à fourches | B |
|---|---|

CONFÉRENCIERS

| | |
|---|---------------------------------|
| Conférencier* – temps plein | 2A |
| Conférencier* – temps partiel, au moins 20 heures par semaine | 2A– série Avant-garde seulement |

CONFÉRENCIERS MOTIVATEURS

| | |
|---------------------------|--|
| Conférenciers motivateurs | Non (voir Série Fondamentale) |
|---------------------------|--|

CONSEILLERS EN AFFAIRES (Voir [CONSULTANTS](#))

CONSERVATEURS DE GALERIES D'ART CIVIQUE ET DE MUSÉE

| | |
|---|----|
| Conservateurs de galeries d'art civique et de musée | 4A |
|---|----|

CONSTRUCTION (Voir aussi le métier spécifique)

| | |
|---|--|
| Entrepreneurs* – travail de bureau exclusivement | 3A |
| Entrepreneurs* – travail de bureau et supervision seulement, sans travaux manuels | 2A |
| Entrepreneurs – travailleurs | classifier selon le métier |
| Évaluateurs*; pointeaux*; inspecteurs*; surveillants* – sans travaux manuels | 2A |
| Superviseurs* | A |
| Autres travailleurs – travail non dangereux, s'ils ne sont pas énumérés ailleurs au tableau | B |
| Ouvrier spécialisé en charpente d'acier et autres travailleurs – travail dangereux, échafaudage | Non (voir Série Fondamentale) |

CONSULTANTS / CONSEILLERS EN AFFAIRES OU GESTION (Pour CONSULTANT EN INFORMATIQUE, Voir [INFORMATIQUE, INDUSTRIE DE L'](#))

Travail de bureau et de consultation seulement* 3A

Autres (sauf les consultants de gestion ou conseillers en affaires, la nature de l'entreprise et précisions sur les fonctions sont requises pour déterminer la catégorie appropriée de la profession)

CONTRÔLE DE LA VERMINE ET LUTTE ANTIPARASITAIRE (Voir [CAPTURE D'ANIMAUX SAUVAGES](#))

CONTRÔLE DES ANIMAUX (Voir [CAPTURE D'ANIMAUX SAUVAGES](#))

CONTRÔLEURS AÉRIENS (Voir [AVIATION](#))

CONTRÔLEURS FINANCIERS (Voir [COMPTABLES](#))

CORDISTE

Cordiste Non (Fondamentale
Catégorie 6)

CORDONNERIES

Propriétaires*; travailleurs qualifiés* A

CORONERS

Coroners 4A

COSMÉTOLOGUES (Voir [SOINS PERSONNELS](#))

COURSES DE CHEVAUX, INDUSTRIE DES – (Voir [PISTE DE COURSES](#))

**COURTIERS (Voir industrie spécifique p.ex. [SERVICES FINANCIERS](#);
[EXPÉDITION DE MARCHANDISES](#); [ASSURANCES, INDUSTRIE DES](#))**

COURTIERS EN DOUANE

Courtiers en douane* 3A

COURTIERS EN VALEURS MOBILIÈRES

Conseillers/représentants en placements; conseillers/ représentants en fonds communs de placement; conseillers en planification financière 3A

Agents de parquet B

COURTIERS ET AGENTS DE TRANSIT

Courtiers et agents de transit* – tâches de bureau seulement 3A

COURTIERS HYPOTHÉCAIRES

Courtiers hypothécaires* 3A

COUTURIERS, COUSEURS DE TENTURES

Couturiers*; couseurs de tentures* A

COUVREURS (TOITURE)

Couvreurs B

CRÉATEURS-DESSINATEURS

Créateurs-dessinateurs* industriels, d'intérieurs, de modes – avec diplôme universitaire en design, travail de bureau exclusivement et lieu de travail permanent non à domicile 3A

Lieu de travail au domicile (aucun rehaussement disponible) 3A (Voir [Directives pour personnes travaillant à domicile](#))

Créateurs-dessinateurs pour la scène ou le cinéma (Voir [Cinématographie](#))

CRÉMATORIUMS (Voir [CIMETIÈRES](#))

CROUPIERS (Voir [CASINOS](#))

CUISINIERS ou CHEFS-CUISINIERS (Voir [RESTAURANTS](#))

CURLING, PISTE DE (Voir [PATINOIRES](#))

DANSE, MONITEURS DE – STUDIOS DE DANSE

| | |
|---|--|
| Directeurs* - travail de bureau et supervision seulement | 2A |
| Instructeurs* - Lieu de travail permanent non à leur domicile | A |
| Lieu de travail à leur domicile | Non (voir Série Fondamentale) |

DÉBARDEURS (Voir [DOCKERS](#))

DÉBLAIEMENT DE LA NEIGE, SERVICES DE

| | |
|-----------------------------|---|
| Conducteurs de chasse-neige | B |
|-----------------------------|---|

DÉCORATEURS

| | |
|---|----|
| Décorateurs d'intérieur* - travail de consultation seulement (sans travaux manuels) | 2A |
| Styliste en valorisation immobilière* (home staging) | A |
| Décorateurs de vitrines et d'étalages* | A |
| Autres* | A |

DÉMÉNAGEMENT, ENTREPOSAGE, MANUTENTION

| | |
|--|----|
| Propriétaires* – travail de bureau et vente seulement | 3A |
| Propriétaires* – travail de bureau et supervision; vendeurs* | 2A |
| Superviseurs* – supervision seulement | A |
| Autre propriétaires; vérificateurs; gardiens; chauffeurs; emballeurs | B |

DÉMÉNAGEURS (Voir [DÉMÉNAGEMENT, ENTREPOSAGE, MANUTENTION](#))

DÉMOLITION (Voir [IMMEUBLES – DÉMÉNAGEMENT OU DÉMOLITION](#))

DENTISTES

| | |
|--|----|
| Dentistes (pratiquant la dentisterie générale) | 3A |
| Spécialistes dentaires (orthodontistes, endodontistes, périodontistes, spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale, prothésodontistes, pédodontistes, spécialistes en médecine et en pathologie buccale, spécialistes en santé publique dentaire) | 4A |

DENTOTHÉRAPEUTES

Dentothérapeutes* 3A

DENTUROLOGISTES

Denturologistes* 3A

DENTUROLOGUES

Denturologues* 3A

DERMATOLOGUES

Dermatologues 4A

DERMOPIGMENTATION (Voir [SOINS PERSONNELS](#))

DESIGNERS (Voir [CRÉATEURS-DESSINATEURS](#))

DESSINATEURS INDUSTRIELS

Travail de bureau seulement* 3A

DÉTECTIVES / ENQUÊTEURS PRIVÉS

Détectives / enquêteurs privés B

DIAMANTAIRES ET LAPIDAIRES

Diamantaires* et lapidaires* (travailleurs à main) 2A

Travailleurs à machine* A

DIÉTÉTIENS / DIÉTÉTISTES – AVEC DIPLÔME UNIVERSITAIRE

Travail de bureau et de consultation seulement* 3A

Travail de supervision* 2A

Préparation d'aliments* A

Nutritionnistes holistiques autorisés* A

DIRECTEURS DE ZOO

Directeurs de zoo 3A

DIRIGEANTS D'ENTREPRISE (Si l'entreprise ou l'industrie en question n'est pas répertoriée ailleurs dans ce guide, voir les [DIRECTIVES CONCERNANT LES CADRES SUPERIEURS](#) dans la SECTION GENERALITES)

DISQUES, PRÉSENTATEURS DE / DISC-JOCKEYS

Disc-jockeys A

DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DE BILLETS DE BANQUE (GAB)

Propriétaires*; concessionnaires* – travail de bureau exclusivement 2A

Autres propriétaires; concessionnaires 2A

Réparateurs*, service ou réparations* A

DISTRIBUTRICES, INDUSTRIE DES

Propriétaires* – travail de bureau exclusivement 2A

Autres propriétaires* – travail de bureau et supervision seulement A

Réparateurs (mécaniciens) et installateurs B

Représentants B

DIVERTISSEMENTS ET SPORTS (Voir ACTIVITÉ SPÉCIFIQUE, P. EX. GOLF)

DOCKERS

Surveillants*; maîtres de quai* – sans travaux manuels 2A

Superviseurs*; contrôleurs*; vérificateurs* – sans travaux manuels A

Gardes; gardiens; opérateurs de matériel lourd B

Débardeurs; acconiers Non

DOMESTIQUES (Voir [SERVICES DOMESTIQUES](#))

DOUANES ET IMMIGRATION, SERVICES DE (Voir [ADMINISTRATION PUBLIQUES](#))

DRESSEURS D'ANIMAUX (Voir [CAPTURE D'ANIMAUX SAUVAGES](#))

DRESSEURS DE CHIENS OU ÉLEVEURS (Voir [TOILETTAGE POUR ANIMAUX DOMESTIQUES](#))

EAU, ADDUCTION D' (Voir [SERVICES PUBLICS](#))

ÉBÉNISTES

Ébénistes* A

EBOUEURS (Voir [ASSAINISSEMENT, SERVICES D'](#))

ÉCHAUFAUDAGE (Voir [CONSTRUCTION](#))

ÉCHOGRAPHIE, SPÉCIALISTES DE L'

Spécialistes de l'échographie* 2A

ÉCOLES DE CONDUITE

Propriétaires* – travail de bureau et supervision seulement 2A

Propriétaires* – enseignants; préposés à l'enseignement* A

ÉCOLES D'ÉQUITATION

Propriétaires* – travail de bureau et supervision seulement A

Autres propriétaires; instructeurs B

ÉCONOMISTES

Travail de bureau et de consultation, avec M.B.A. ou l'équivalent et lieu de travail permanent non à leur domicile 4A

Autres* 3A

ÉCRIVAINS (Voir [AUTEURS, JOURNALISTES, ETC.](#))

ÉDITEURS (Voir [IMPRIMERIE, ÉDITION, JOURNAUX](#))

ÉDUCATION (Voir [ENSEIGNANTS](#))

ÉDUCATION PHYSIQUE, PROFESSEURS D' (Voir [ENSEIGNANTS](#))

ÉLECTRICIENS

Compagnons* (électriciens qualifiés) ou maîtres-électriciens* 2A

Autres* A

ÉLECTRICITÉ, INDUSTRIE DE L' (Voir [SERVICES PUBLICS](#))

ÉLECTRONIQUE, TECHNICIENS EN

Ordinateurs, tableaux de commande, etc.* 2A

ÉLECTROPLASTES

Électroplastest* A

ÉLÉVATEURS (Voir [ASCENSEURS](#))

ENCANTEURS

Encanteurst* 2A

ENCADREURS DE TABLEAUX

Encadreurst de tableaux* A

ENDODONTISTES

Endodontistest 4A

ENTOMOLOGISTES

Recherches, aucun travail de chantier 4A

Travail sur le chantier 3A

ENTRAÎNEURS (Voir [SPORTS](#))

ENQUÊTEURS PRIVÉS

Enquêteurs privés B

ENSEIGNANTS – TITULAIRES DE DIPLÔMES RECONNUS ET TRAVAILLANT DANS LE RÉSEAU SCOLAIRE NORMAL

Professeurs universitaires; principaux et directeurs 4A

Enseignants en matières générales et commerciales*; principaux adjoints*; chefs de département*; conseillers d'orientation*; professeurs de musique*; enseignement spécialisé* 3A

Enseignants/professeurs* d'écoles de métiers manuels; professeurs* d'écoles professionnelles ou de métiers; professeurs* d'éducation physique ou de sports 2A

Assistants d'enseignement*, Aides-enseignants* A

ENSEIGNEMENT / ÉDUCATION (Voir [ENSEIGNANTS](#))

ENSEIGNES ET PANNEAUX D’AFFICHAGE – VENTE ET SERVICE D’

Propriétaires*; vendeurs* – travail de bureau exclusivement et vente 3A

Propriétaires*; directeurs* – vente et supervision seulement; peintres d'enseignes*; sérigraphistes* – en atelier seulement 2A

Peintres d'enseignes; installateurs – à l'extérieur B

ENTRAÎNEURS DE SPORTS NAUTIQUES

Entraîneurs* de sports nautiques / de natation – emploi à temps plein, toute l'année longue A

ENTRAÎNEURS PRIVÉS

Entraîneurs personnel, titulaire d'un certificat, avec diplôme en kinésiologie 3A

Entraîneurs privés B

ENTREPOSAGE (Voir [DÉMÉNAGEMENT, ENTREPOSAGE](#))

ENTREPRENEURS DE POMPES FUNÈBRES (Voir [SALONS FUNÉRAIRES](#))

ENTRETIEN (Voir [CONCIERGERIE, ENTRETIEN](#))

ENTRETIEN MÉNAGER

Entretien ménager B

ÉPILEURS (Voir [SOINS PERSONNELS](#))

ÉPIDÉMIOLOGISTES

Épidémiologistes médecin 4A

Non-médecin* 3A

ÉQUITATION (Voir [ÉCOLES D'ÉQUITATION](#))

ERGONOMES

Ergonomes* 3A

ERGOTHÉRAPEUTES

Ergothérapeutes 3A

ESSENCE, INDUSTRIE DE L' (Voir [PÉTROLE ET GAZ NATUREL](#) ou voir aussi [SERVICES PUBLICS](#))

ESTHÉTICIENS / COSMÉTOLOGUES (Voir [SOINS PERSONNELS](#))

ESTIMATEURS

Travail de bureau et de consultation seulement* 3A

Estimateurs en construction* 2A

ÉTALAGISTES, DÉCORATEURS (Voir [DÉCORATEURS](#))

ÉVALUATEURS IMMOBILIERS (Voir [ÉVALUATEURS / EXPERTS](#))

ÉVALUATEURS / EXPERTS

| | |
|---|----|
| Immobiliers* | 2A |
| Autres évaluateurs ou experts (non dangereux) | 3A |

ÉVALUATION FONCIÈRE (Voir [ÉVALUATEURS / EXPERTS](#))

EXPÉDITION DE MARCHANDISES

| | |
|-------------------------------|----|
| Travail de bureau seulement * | 3A |
|-------------------------------|----|

EXPERTS EN SINISTRES (Voir [ASSURANCES, EXPERTS EN SINISTRES](#))

EXPLOSIFS – FABRICATION, ENTREPOSAGE OU MANIPULATION D'

| | |
|--|-----|
| Explosifs – fabrication, entreposage ou manipulation | Non |
|--|-----|

EXPORTATEURS ET IMPORTATEURS (Voir [VENTE – GROS](#))

EXTERMINATEURS

| | |
|---------------------|---|
| Propriétaires* | A |
| Autres travailleurs | B |

FABRICATION

| | |
|---|---|
| Propriétaires*; dirigeants ou cadres*; directeurs* – travail de bureau exclusivement | (Voir Cadre supérieur) |
| Autre propriétaires*; directeurs*; surveillants*; supervision seulement, aucun travail manuel | 2A |
| Superviseurs*; travailleurs qualifiés*; ouilleur-ajusteur*; mécaniciens de chantier*, boucher* – aucun abattage | A |
| Autres travailleurs | B |

FABRICATION, REPRÉSENTANTS OU AGENTS DU SECTEUR DE LA
(Voir [VENTE – VENTE EN GROS](#))

FAMILLE D'ACCUEIL, PARENTS DE (Voir [PARENTS DE FAMILLE D'ACCUEIL](#))

FEMMES / HOMES AU FOYER

Femmes/hommes au foyer Non

FENÊTRES, INSTALLATEURS DE

Installateurs de fenêtres* A

FENÊTRES, NETTOYEURS DE

Nettoyeurs de fenêtres Non (voir [Série Fondamentale](#))

FERBLANTIERS

Ferblantiers* A

FERMES PISCICOLES / AQUACULTURE

Propriétaires* – d'au moins 25 % de l'entreprise 2A

Autres propriétaires*; superviseurs* A

Travailleurs – à plein temps, toute l'année B

Autres Non (voir [Série Fondamentale](#))

FERMES, RANCHS, VERGERS, VIGNOBLES, PRODUCTEUR ACÉRIOLES

Propriétaires* – d'au moins 25 % de l'entreprise 2A

Autres propriétaires*; superviseurs* A

Le conjoint et/ou les enfants du propriétaire de la ferme – ne détiennent pas de participation dans la ferme ou qui en détiennent à moins de 25% (voir Agriculteurs – Limites de souscription - Tarification Financière – Directives de Tarification)

Travailleurs – à plein temps, toute l'année B

Autres Non (voir [Série Fondamentale](#))

FERRAILLE, MARCHANDS DE, BROCANTEURS, CHIFFONNIERS ET PIÈCES D'AUTOMOBILE USAGÉES

Propriétaires*; directeurs* – travail de bureau exclusivement 2A

Propriétaires*; directeurs* – travail de bureau et supervision seulement, aucun travail manuel A

Autres propriétaires et travailleurs B

FERRONNIERS D'ART (TRAVAILLEURS EN FER ORNEMENTAL)

Ferronniers d'art* A

FÊTE FORAINE OU CIRQUE (Voir [CARNAVAL OU CIRQUE](#))

FLEURISTES (Voir [VENTE – DÉTAIL GROUPE 1](#))

FONCIÈRE, ÉVALUATION / EXPERTS EN IMMOBILIER (Voir [ÉVALUATEURS / EXPERTS](#))

FORCES ARMÉES, MEMBRES DES

Membres des forces armées Non (voir [Série Fondamentale](#))

FORESTIERS PROFESSIONNELS (Voir [TECHNICIENS EN SYLVICULTURE](#))

FOREURS-SONDEURS DE PUIITS D'EAU

Foreurs-sondeurs de puits d'eau* A

FORGERONS

Forgerons B

FOURNITURES DE BUREAU (Voir [MACHINES ET FOURNITURES DE BUREAU](#))

FOURRURE, INDUSTRIE DE LA (Voir [VENTE](#))

FOYERS DE GROUPE

Foyers de groupe Non

FUMIGATEURS

Fumigateurs B

GALERIES D'ART COMMERCIALES (Voir [VENTE – DÉTAIL GROUPE 1](#))

GARDE CÔTIÈRE

Équipage - période d'indemnisation maximum de 5ans B

GARDERIES, MATERNELLES – AUTORISÉES

Enseignants* avec diplôme en éducation préscolaire (lieu de travail non à leur domicile) 2A

Autres enseignants* ou travailleurs* (lieu de travail non à leur domicile) A

Cuisiniers B

Lieu de travail au domicile Non (voir [Série Fondamentale](#))

Gouvernantes Non (voir [Série Fondamentale](#))

GARDES-CHASSE

Gardes-chasse* A

GARDES DU CORPS

Gardes du corps (Voir [Série Fondamentale](#))

GARDES DE PÊCHE

Gardes de pêche* A

GARDES FORESTIERS

Gardes forestiers* A

GARDIENNAGE POUR ANIMAUX DOMESTIQUES (Voir [TOILETTAGE, CHENIL](#))

GARDIENS DE PRISON (Voir [POLICIERS, AGENTS DE LA PAIX](#))

GARDIENS, VEILLEURS

Gardiens; veilleurs B

GAZ NATUREL, INDUSTRIE DU (Voir [PÉTROLE ET GAZ NATUREL](#) ou voir aussi [SERVICES PUBLICS](#))

GEMMOLOGUES

Gemmologues* 2A

GÉOLOGIE, TECHNICIENS EN

Techniciens* en géologie 2A

GÉOLOGUES

Travail de bureau et de consultation – sur le chantier (tâches non-dangereuses seulement) 4A

Exploitation pétrolière ou minière – travail sur le chantier* 3A

GÉOMORPHOLOGUE

Travail de bureau et de consultation – sur le chantier (tâches non-dangereuses seulement) 4A

Autres travail sur le chantier* 3A

GESTION IMMOBILIÈRE (Voir [IMMEUBLES, SERVICES D'](#))

GÎTES DU PASSANT

Gîtes du passant (voir [Série Fondamentale](#))

GOLF, TERRAINS ET CHAMPS D'EXERCICE DE

Propriétaires* – travail de bureau et supervision seulement 2A

Autres propriétaires*; directeurs*; pros* travaillant à plein temps, toute l'année A

Intendants de terrains – travail à plein temps toute l'année B

GOVERNANTES

Gouvernantes (voir [Série Fondamentale](#))

GOVERNEMENT, SERVICES DU (Voir [ADMINISTRATIONS PUBLIQUES](#))

GRAPHISTES (Voir [AGENCES DE PUBLICITÉ](#) ou voir aussi [ARTISTES COMMERCIAUX](#))

GRUTIERS

Grutiers A

GUIDES

Guides* – musée ou immeuble public 2A

Autres Non (voir [Série Fondamentale](#))

HERBORISTES (Voir [PHYTOTHÉRAPEUTES](#))

HIPPODROMES (Voir [COURSES DE CHEVAUX](#))

HOMÉOPATHES (Voir [NATUROPATHES](#))

HOMMES / FEMMES AU FOYER

Hommes / femmes au foyer Non

HÔPITAUX ET SANATORIUMS

Administrateurs*; directeurs administratifs* 3A

Directeurs des services infirmiers; enseignants d'infirmiers; infirmiers praticiens; infirmiers diplômés 2A

Techniciens* (ultrason, radiologie, respiratoire, cardiaque, etc.) 2A

Infirmiers auxiliaires autorisés; infirmiers auxiliaires A

Assistants; préposés aux bénéficiaires; aides-infirmiers; chefs-cuisiniers et cuisiniers; ambulancier paramédical; aide au service de soutien personnel B

Travailleurs aux cuisines et buanderies; personnel d'entretien B

HORLOGES / MONTRES – RÉPARATEURS D' (Voir [BIJOUX ET MONTRES - FABRICATION OU RÉPARATION DE](#))

HORTICULTURE ET PAYSAGISME (Voir [PAYSAGISME ET HORTICULTURE](#))

HÔTELS ET MOTELS – OUVERTS TOUTE L'ANNÉE

| | |
|--|--|
| Propriétaires*; directeurs* – travail de bureau seulement | 2A |
| Autres propriétaires*; directeurs* – supervision seulement; préposés à la réception* | A |
| Aide-ménagères; portiers; chasseurs; concierges | B |
| Personnel du restaurant | (Voir Restaurants) |
| Gîtes du passant | (voir Série Fondamentale) |

HUISSIERS

| | |
|------------|----|
| Huissiers* | 2A |
|------------|----|

HYDRO (Voir [SERVICES PUBLICS](#))

HYDROGRAPHES

| | |
|---|----|
| Hydrographes* - 50% du temps ou moins sur l'eau | 2A |
| Hydrographes* - plus de 50% du temps sur l'eau | A |

HYGIÉNISTES DENTAIRES ET ASSISTANTS DENTAIRES

| | |
|---|---|
| Hygiénistes dentaires; assistants dentaires | B |
|---|---|

IMMEUBLES – DÉMÉNAGEMENT OU DÉMOLITION D'

| | |
|---|--|
| Propriétaires* – travail de bureau et supervision seulement | A |
| Autres propriétaires et travailleurs | Non (voir Série Fondamentale) |

IMMEUBLES – LAVAGE SOUS PRESSION ET RESTAURATION D'

| | |
|---|--|
| Propriétaires* – travail de bureau exclusivement | 3A |
| Propriétaires* – travail de bureau et supervision seulement, sans travaux manuels | 2A |
| Autres | classifier selon le type de métier |
| Manoeuvres | Non (voir Série Fondamentale) |
| Sableurs (voir Ouvriers Sableurs) | |

IMMEUBLES, SERVICES D' – APPARTEMENTS, COPROPRIÉTÉS, IMMEUBLES COMMERCIAUX

| | |
|--|----|
| Directeurs d'immeuble* – travail de bureau exclusivement, aucune supervision | 3A |
| Autres directeurs d'immeuble*; surveillants* – sans fonctions de conciergerie ni d'entretien, sans travaux manuels | A |
| Concierges; préposés à l'entretien | B |

IMMIGRATION, SERVICES D' (Voir [ADMINISTRATION PUBLIQUE](#))

IMMOBILIER, VENTE ET PROMOTION DE L'

Résidentiel et commercial

| | |
|---|----|
| Propriétaires*; courtiers*; agents*; vendeurs de multipropriétés (temps partagé)* | 2A |
|---|----|

IMMOBILIÈRE, GESTION (Voir [IMMEUBLES, SERVICES D'](#))

IMMOBILIERS, ÉVALUATEURS / EXPERTS (Voir [ÉVALUATEURS / EXPERTS](#))

IMPORTATEURS (Voir [VENTE – GROS](#))

IMPÔTS SUR LE REVENU, SERVICES D'

| | |
|---|----|
| Propriétaires*; préposés effectuant du travail de bureau* | 3A |
|---|----|

IMPRÉSARIOS ET AGENTS THÉÂTRAUX

| | |
|--------------------------------------|----|
| Lieu de travail non à leur domicile* | 2A |
| Lieu de travail à leur domicile* | A |

IMPRIMERIE, ÉDITION, JOURNAUX

Propriétaires*; éditeurs*; rédacteurs en chef* – travail de bureau seulement 3A

Directeurs de publicité, des affaires ou de circulation 3A

Autres propriétaires*; superviseurs* – supervision seulement; préparateurs de bleus*; photocopistes*; relieurs à la main*; graveurs*; gaufreurs*; apprêteur*; photographes* (employés seulement); photogreveurs*; pelliculeurs*; compositeurs*; clichés-galvanoplastes*; imprimeurs de labeur*; linotypistes*; monotypistes*; stéréotypeurs*; correcteurs d'épreuves*; dessinateurs lithographes*; journalistes* (employés seulement) 2A

Relieurs à la machine*; mécaniciens-réparateurs*; conducteurs de presse*; imprimeurs*; imposeurs*; fondeurs de caractères*; autres travailleurs qualifiés* A

INCENDIE (AVERTISSEURS ET EXTINCTEURS D'INCENDIE – SECURITÉ À DOMICILE) VENTE ET SERVICE

Propriétaires*, vendeurs* – travail de bureau et vente seulement 3A

Propriétaires* – supervision des installations; autres vendeurs* et préposés à l'entretien* 2A

Propriétaires* effectuant installations; installateurs* A

INCENDIE, LUTTE ET PRÉVENTION D'

Chefs pompiers* – supervision seulement 2A

Chefs de service des incendies*, Surveillants*, Gardes forestiers*, Responsables de lutte anti-incendie* – période maximale d'indemnisation 10 ans A

Pompiers :

Pas de tâches de lutte contre les incendies forestiers (période maximale d'indemnisation 10 ans) B

Avec tâches de lutte contre les incendies forestiers Non (voir [Série Fondamentale](#))

Pompiers volontaires (catégorie selon la profession à temps plein)

INDUSTRIE MINIÈRE (Voir [MINES, TRAITEMENT ET CONCENTRATION DU MINÉRAI, CARRIÈRES](#))

INFIRMIERS

| | |
|---|---|
| Assistants aux médecins* (qualifié / désignation CCPA) | 3A |
| Infirmiers praticiens* - lieu de travail : pratique médicales / cliniques | 3A |
| Infirmiers praticiens – autres | 2A |
| Infirmiers autorisés | 2A |
| Infirmiers auxiliaires autorisés; infirmiers auxiliaires | A |
| Infirmiers visiteurs ou en pratique privée | Classifier d'après la désignation professionnelle |

INFORMATIQUE, INDUSTRIE DE L'

| | |
|---|---|
| Cadres; consultants; concepteurs; analystes; programmeurs | 4A |
| Support informatique*, travail de bureau seulement | 3A |
| Vente au détail | (Voir Vente – Détail Groupe 1) |

INGÉNIEURS MÉCANIQUE (Voir [TECHNICIENS EN INGÉNIERIE](#))

INGÉNIEURS (PROFESSIONNELS)

| | |
|---|----|
| Travail de bureau et de consultation – chantiers et usines (tâches non dangereuses seulement) | 4A |
| Exploitation pétrolière ou minière – travail sur le chantier* | 3A |

INHALOTHÉRAPEUTES

| | |
|--------------------|----|
| Inhalothérapeutes* | 2A |
|--------------------|----|

INSÉMINATEURS

| | |
|----------------|---|
| Inséminateurs* | A |
|----------------|---|

INSPECTEURS

| | |
|---|----|
| Inspecteurs* – Banques, autres institutions financières, écoles | 3A |
| Inspecteurs* – Bâtiments/immeubles, assurance, sécurité, domicile, santé | 2A |
| Inspecteurs* – Aéronef (au sol), caisson, bétail, bois de sciage, mines, puits de pétrole, télégraphe, téléphone (lignes du réseau) | A |

INSTALLATEURS / POSEURS DE CLOISONS SÈCHES ET DE GALONS SUR JOINTS

Installateurs* / poseurs* de cloisons sèches et de galons sur joints A

INSTALLATION D'AUVENT (Voir [REVÊTEMENT D'ALUMINIUM](#))

INSTALLATION DE CLÔTURES

Installation de clôtures* A

INSTALLATION DE REVÊTEMENT (Voir [REVÊTEMENT D'ALUMINIUM](#))

INSTALLATION DE SYSTÈME DE SÉCURITÉ À DOMICILE (Voir [SYSTÈMES D'ALERTE](#))

INSTRUCTEURS DE HOCKEY (Voir [SPORTS](#))

INTERNET, VENTE

Dans un milieu de travail hors du domicile : Propriétaires, directeurs, superviseurs, employées - travail de bureau seulement 2A

Propriétaires, directeurs, superviseurs, employées - avec tâches manuelles, sauf la livraison A

Conduite ; livraisons B

Travail au domicile (preuve de revenu requise pour au moins une année complète de l'entreprise ; les directives s'appliquant aux personnes travaillant à domicile s'appliquent)

Propriétaires, directeurs, superviseurs, employées - travail de bureau seulement 2A

Propriétaires, directeurs, superviseurs, employées - avec tâches Manuelles, sauf la livraison A

Conduite; livraisons B

INTERPRÈTES / TRADUCTEURS

Interprètes* / Traducteurs* 3A

INVESTISSEURS EN CAPITAL-RISQUE (Voir [SERVICES FINANCIERS](#))

ISOLATEURS

Isolateurs A

JARDINIERS

Jardiniers B

JEUX VIDÉO, SALLES DE – PROPRIÉTAIRES ET TRAVAILLEURS DE

Propriétaires et directeurs – travail de bureau et supervision seulement A

Caissiers B

JEUX VIDÉO, PRODUCTION DE (Voir [CINÉMATOGRAPHIE](#))

JOCKEYS (Voir [PISTES DE COURSES](#))

JOURNALISTES (Voir [AUTEURS, JOURNALISTES, ETC.](#))

JOURNAUX, INDUSTRIE DES (Voir [IMPRIMERIE, ÉDITION](#))

JOURNAUX, LIVRAISON DE (Voir [LIVRAISON DE JOURNAUX](#))

JUDO, CENTRES DE (Voir [CONDITIONNEMENT, CULTURE PHYSIQUE](#))

JUGES-ARBITRES (Voir [SPORTS](#))

KARATÉ, CENTRES DE (Voir [CONDITIONNEMENT, CULTURE PHYSIQUE](#))

KINÉSIOLOGISTES, KINÉSIOLOGUES

Kinésiologistes*, kinésiologues* (avec diplôme universitaire) 3A

Autres* 2A

LABORATOIRES DENTAIRES

Propriétaires*; directeurs*; techniciens* 3A

Autres travailleurs* 2A

LABORATOIRES – MÉDICAUX ET AUTRES LABOS NON DANGEREUX

Propriétaires* – Travail de bureau exclusivement 3A

Autres propriétaires*; techniciens de laboratoire* 2A

Autres travailleurs* A

LAITERIES (Voir [FABRICATION](#))

LAPIDAIRES (Voir [DIAMANTAIRES ET LAPIDAIRES](#))

LASER – THÉRAPEUTES (Voir [SOINS PERSONNELS](#))

LAVEURS DE FENÊTRES

Laveurs de fenêtres Non (voir [Série Fondamentale](#))

LITHOGRAPHES (Voir [IMPRIMERIE, ÉDITION](#))

LIVRAISON DE JOURNAUX

Livreurs travaillant à temps plein et ayant un revenu assurable B

LIVREURS (Voir [CHAUFFEURS](#) et/ou voir [MESSAGERIES](#))

LOCATION IMMOBILIÈRE (Voir [IMMOBILIER, VENTE DE](#))

MACHINES ET FOURNITURES DE BUREAU

Marchands*; vendeurs* – sans entretien ni réparation, aucune livraison 3A

Entretien ou réparation*, aucune livraison A

Livraison B

MAÇONS ET POSEURS DE PIERRES

Maçons et poseurs de pierres A

MAGICIENS

Magiciens Non (voir [Série Fondamentale](#))

MAIRES

Classifier selon la profession et les fonctions exercées avant l'élection (des précisions sur les prestations de retraite et le revenu avant l'élection au poste de maire peuvent également être demandées)

MAISON D'ÉDITION (Voir [IMPRIMERIE, ÉDITION](#))

MAISONS DE CHAMBRES, DE RAPPORT – PROPRIÉTAIRES

Propriétaires de maisons de chambres, de rapport Non

MAISONS DE REPOS, CENTRES D'HÉBERGEMENT ET DE SOINS DE LONGUE DURÉE (C.H.S.L.D.), CENTRES DE RÉADAPTATION, SANATORIUMS PRIVÉS ET MAISONS DE RETRAITE – LIEU NON SITUÉ DANS UNE RÉSIDENCE PRIVÉE

Propriétaires* – travail de bureau seulement (Voir [Cadre supérieur](#))

Autres propriétaires* – supervision seulement, aucun travail manuel 2A

Autres propriétaires*; directeurs*; superviseurs* A

Infirmiers; autres travailleurs (Voir [Hôpitaux](#))

MAÎTRES BRASSEURS

Travail dans une brasserie déjà établie* A

Autres Non (voir [Série Fondamentale](#))

MAJORDOMES

Majordomes Non (voir [Série Fondamentale](#))

MANNEQUINS

Mannequins Non

MANUCURES

Manucures, pédicures B

MARCHANDS, REPRÉSENTANTS OU PRÉPOSÉS À LA VENTE (Voir [VENTE](#))

MARCHÉS AUX PUCES, PROPRIÉTAIRES OU MARCHANDS

Marchés aux puces, propriétaires ou marchands Non (voir [Série Fondamentale](#))

MARÉCHAUX-FERRANTS

Maréchaux-ferrants B

MARITIME, INDUSTRIE

Marinas

Propriétaires*; directeurs* – supervision seulement, aucun travail manuel 2A

Travailleurs qualifiés* A

Autres propriétaires; autres travailleurs B

Navires (Océan et Grands Lacs)

Capitaines*; officiers en chef*; garçons de pont ou de cabine*; ingénieurs* / techniciens*; commandants*; officiers mécaniciens*; commissaires*; hommes de quart*; opérateurs T.S.F.* A

Autres travailleurs (voir [Série Fondamentale](#))

MARTEAU PNEUMATIQUE / PERCEUSE – OPÉRATEURS DE

Opérateurs de marteau pneumatique/perceuse B

MASSOTHÉRAPEUTES

Massothérapeutes* – autorisés seulement 2A

Non autorisés Non (voir [Série Fondamentale](#))

MATERNELLES (Voir [GARDERIES](#))

MÉCANICIENS

Mécaniciens d'appareils d'aviation* et mécaniciens qualifiés* A

Autres B

MÉCANICIENS DE CHANTIER

Mécaniciens de chantier* A

MÉCANICIENS DE MACHINE FIXE

Mécaniciens de machine fixe* A

MÉDECINE HOLISTIQUE

Nutritionnistes holistiques autorisés * A

Autres Non (voir [Série Fondamentale](#))

MÉDECINS ET CHIRURGIENS

Médecins et chirurgiens 4A

Spécialistes 4A

Assistants aux médecins (voir [Infirmiers](#))

MÉDIATEURS FAMILIAUX

Avocats pratiquant la médiation 4A

Médiateurs certifiés par FMC (Family Mediation Canada) ou médiateurs accrédités en droit de la famille A

Travailleurs sociaux faisant de la médiation (voir [Services sociaux](#))

MÉNAGE ET DOMESTIQUE, SERVICES DE (Voir [CONCIERGERIE, ENTRETIEN](#))

MENTOR PERSONNEL

Mentor personnel 2A

MENUISIERS

Menuisiers* A

MESSAGERIES, SERVICES DE

| | |
|---|--|
| Propriétaires* – travail de bureau exclusivement | 3A |
| Autres propriétaires*; travailleurs* – non chauffeurs | A |
| Chauffeurs | B |
| Messagers à bicyclette | Non (voir Série Fondamentale) |

MÉTALLURGISTES

| | |
|---|--|
| Métallurgistes* – non en exploitation minière | 3A |
| En exploitation minière | (Voir Mines, traitement et concentration du minerai, carrières) |

MÉTÉOROLOGISTES, MÉTÉOROLOGUES

| | |
|----------------------------------|----|
| Météorologistes*, météorologues* | 3A |
|----------------------------------|----|

MEUBLES, RÉPARATION DE

| | |
|------------------------|---|
| Réparation de meubles* | A |
|------------------------|---|

MEULEUSES, PONCEUSES ET POLISSEURS

| | |
|----------------------------------|---|
| Meuleuses; ponceuses; polisseurs | B |
|----------------------------------|---|

MILITAIRES

| | |
|------------|--|
| Militaires | Non (voir Série Fondamentale) |
|------------|--|

MINES, TRAITEMENT ET CONCENTRATION DU MINERAI, CARRIÈRES

Travail à la surface

Propriétaires*; cadres*; directeurs* – travail de bureau exclusivement (Voir [Cadre supérieur](#))

Autres propriétaires*; surveillants*; directeurs* – travail de bureau et supervision seulement; titreaux de minerai*; métallurgistes* 2A

Contremaîtres*; commis*; peseurs* A

Opérateurs de matériel lourd; chauffeurs de camions; autres travailleurs B

Travail souterrain Non (voir [Série Fondamentale](#))

Nota : Certains professionnels ou ouvriers qualifiés ayant très peu de fonctions à accomplir sous terre peuvent avoir droit à l'assurance moyennant une exclusion; transmettre toutes les précisions utiles au Service de la tarification pour obtenir une opinion sur l'admissibilité et la catégorie.

MINISTRES DU CULTE (Voir [CLERGÉ, MEMBRES DU](#))

MONITEURS D'AÉROBIQUE

Moniteurs d'aérobique B

MONTEURS DE CHARPENTES MÉTALLIQUES OU EN FER (Voir [CONSTRUCTION](#))

MONTRES, RÉPARATION DE (Voir [BIJOUX ET MONTRES – FABRICATION OU RÉPARATION DE](#))

MONUMENTS, INDUSTRIE DES

Marchands* – sans gravure ni pose 2A

Graveurs et poseurs A

Installateurs B

MOTELS (Voir [HÔTELS](#))

MOTOCYCLETTES, VENTE ET SERVICE (Voir [VENTE – DÉTAIL GROUPE 1 OU 2](#) et voir aussi [AUTOMOBILES – SERVICE](#))

MUSICIENS

Musiciens Non (voir [Série Fondamentale](#))

MUSICOTHÉRAPEUTES

| | |
|--|--|
| Musicothérapeutes* – avec diplôme universitaire | 2A |
| Autres* – avec lieu de travail non à leur domicile | A |
| Autres – lieu de travail à leur domicile | Non (voir Série Fondamentale) |

MUSIQUE, INDUSTRIE DE

| | |
|---|----|
| Réparations d'instruments de musique*, accorde des instruments* | 2A |
| Chefs d'orchestre – à temps plein | 2A |

MUSIQUE, PROFESSEURS DE

| | |
|---|---|
| Avec lieu de travail permanent non à leur domicile* | 2A |
| Lieu de travail à leur domicile (aucun rehaussement de catégorie) | 2A (voir Directives pour personnes travaillant à domicile) |

NATUROPATHES

| | |
|---|----|
| Naturopathes (ayant obtenu leur désignation de médecin) | 4A |
| Naturopathes – autres | 3A |

NETTOYEURS À SEC ET BUANDERIES

| | |
|---|----|
| Propriétaires* – travail de bureau seulement | 2A |
| Propriétaires* – travail de bureau et supervision seulement | A |
| Propriétaires – travailleurs; autres travailleurs; chauffeurs | B |

NOTAIRES (QUÉBEC)

| | |
|----------|----|
| Notaires | 4A |
|----------|----|

NOTAIRES PUBLICS (Voir [PARAJURIDIQUES, SERVICES](#))

NUCLÉAIRE

| | |
|--------------------------|----|
| Physiciens | 4A |
| Inspecteurs de pipeline* | A |

NUTRITIONNISTES (Voir [DIÉTÉTISTES](#))

OCÉANOGRAPHES

Océanographes – avec Doctorat 4A

Océanographes – Autres* 3A

OENOLOGUES (Voir [PRODUCTION VINICOLE](#))

OCULISTES

Oculistes* 3A

OPÉRATEURS DE MATÉRIEL LOURD

Opérateurs de matériel lourd B

OPTICIENS

Opticiens* 3A

OPTOMÉTRISTES

Optométristes 4A

ORCHESTRE (Voir [MUSIQUE, INDUSTRIE DE](#))

ORDINATEURS (Voir [INFORMATIQUE](#))

ORDURES ET DÉCHETS, RAMASSAGE DES (Voir [ASSAINISSEMENT, SERVICES D'](#))

ORGANISATEURS DE MARIAGE (Voir [PLANIFICATEURS D'ÉVÉNEMENTS](#))

ORTHÉSISTES

Orthésistes* 3A

ORTHODONTISTES

Orthodontistes 4A

ORTHOPÉDISTES

Orthopédistes

4A

ORTHOPHONISTES, PHONIATRES

Orthophonistes*; phoniatries*

3A

ORTHOPTISTES

Orthoptistes *

3A

OSTÉOPATHES

Ostéopathes (ayant obtenu désignation de médecin avec diplôme en Ostéopathie)

4A

Ostéopathes* – avec diplôme D.O.M.P. (Diploma in Osteopathic Manual Practice)

2A

OUTILLEURS-AJUSTEURS (Voir [FABRICATION](#))

OUVRIERS SABLEURS

Ouvriers sableurs (verre et métal seulement)

B

Autres

(voir [Série Fondamentale](#))

OUVRIERS SPÉCIALISTES DU TRAVAIL SUR HAUTS ÉCHAFAUDAGES

Ouvriers spécialistes du travail sur hauts échafaudages

Non

PAIN, LIVREURS PAR CAMIONS / VENDEURS DE

Pain – livreurs par camions / vendeurs

B

PAPIER, PÂTE OU CONTREPLAQUÉ, USINE DE (Voir [BOIS DE SCIAGE, INDUSTRIE DU](#))

PAPIERS PEINTS, POSEURS DE

Poseurs de papiers peints

A

PARAJURIDIQUES, SERVICES

Services parajuridiques*

3A

PARCS (Voir [JARDINIERS](#) ou voir aussi [PAYSAGISME ET HORTICULTURE – SERVICES DE](#))

PARCS À BESTIAUX (Voir [FABRICATION](#))

PARCS D'ATTRACTIONS – PROPRIÉTAIRES ET EMPLOYÉS DE

Propriétaires et employés de parcs d'attractions et employés Non (voir [Série Fondamentale](#))

PARCS POUR ROULOTTES – PROPRIÉTAIRES DE

Propriétaires et employés de parcs pour roulotte Non (voir [Série Fondamentale](#))

PARENTS DE FAMILLE D'ACCUEIL

Parents de famille d'accueil Non

PARQUETEURS – (FINISSAGE, PONÇAGE/SABLAGE DES PARQUETS)

Propriétaires* - vente et travail de bureau seulement 2A

Propriétaires* - travail de bureau et supervision seulement A

Poseurs (bois, céramique, tuile) A

Parqueteurs – (finissage/sablage) B

Installateurs de tapis B

PATINAGE, MONITEURS DE

Moniteurs de patinage* A

PATINOIRES – PATINS À GLACE OU À ROULETTES

Propriétaires* – travail de bureau et supervision seulement 2A

Autres propriétaires*; caissiers* A

Préposés à la fabrication de la glace B

Autres travailleurs Non (voir [Série Fondamentale](#))

PAVAGE EN ASPHALTE (Voir [CIMENTIERS/BÉTONNIERS](#))

PAYSAGISME ET HORTICULTURE, SERVICES DE

| | |
|--|----|
| Propriétaires* – travail de bureau et supervision seulement | 2A |
| Propriétaires* – travailleurs, sans tâches de déneigement | A |
| Autres travailleurs et propriétaires effectuant du déneigement | B |

PÊCHE ET CHASSE, GARDES DE

| | |
|-------------------------------|---|
| Gardes de pêche et de chasse* | A |
|-------------------------------|---|

PÊCHEURS

| | |
|-----------|---|
| Pêcheurs* | A |
|-----------|---|

PÉDIATRES

| | |
|-----------|----|
| Pédiatres | 4A |
|-----------|----|

PÉDICURES

| | |
|----------------------|---|
| Pédicures, manucures | B |
|----------------------|---|

PÉDODONTISTES

| | |
|---------------|----|
| Pédodontistes | 4A |
|---------------|----|

PEINTRES (EN BÂTIMENT)

| | |
|------------------------|--|
| Peintres (en bâtiment) | A |
| Artistes | Non (voir Série Fondamentale) |

PEINTRES, SCULPTEURS

| | |
|----------------------|--|
| Peintres; sculpteurs | Non (voir Série Fondamentale) |
|----------------------|--|

PÉPINIÈRES (Voir [AGRICULTURE](#))

PERCEUSE, MARTEAU PNEUMATIQUE, OPÉRATEURS DE

| | |
|--|---|
| Opérateurs de perceuse et de marteau pneumatique | B |
|--|---|

PERFUSIONNISTES

| | |
|------------------|----|
| Perfusionnistes* | 2A |
|------------------|----|

PÉRIODONTISTES

Périodontistes 4A

PERSONNEL DE SOINS A BASE À DOMICILE

Personnel de soins de base à domicile (voir [Série Fondamentale](#))

PÉTROLE ET GAZ NATUREL – PRODUCTION, FORAGE ET EXPLORATION DU

Propriétaires*; directeurs* – travail de bureau seulement; travailleurs autonomes : consultants*, entrepreneurs en forage* et « landpersons* » – travail de bureau seulement 3A

Directeurs* – travail de bureau et supervision seulement; surintendants* – travail de bureau et supervision seulement; géologues* effectuant des travaux sur place 3A

Autre propriétaires*; consultants* – supervision sur les lieux, vérification et lecture des appareils, rédaction de comptes rendus, aucun travail manuel; techniciens en géophysique*; « landpersons* » effectuant des travaux sur place, aucun travail manuel; entrepreneurs en forage* effectuant des travaux sur place, aucun travail manuel 2A

Superviseurs*; préposés à l'entretien et au pompage des puits de pétrole et de pipelines*; opérateurs de câble de forage*; contremaîtres*; maîtres sondeurs*; jaugeurs*; inspecteurs*; foreurs*; grutiers*; prospecteurs pétroliers*; vérificateurs*; préposés à l'entretien de l'équipement*; opérateurs d'usine de gaz* A

Équipes sismiques ne manipulant pas d'explosifs; opérateurs de matériel lourd; préposés à la construction de pipelines; accrocheurs; monteurs de réservoir et d'installation de forage; cuveleurs; sondeurs de cuvelage; aides-sondeurs; ouvriers de plancher; manoeuvres de sonde; manoeuvres; nettoyage des abords du puits et sondeurs de plancher; autres travailleurs dont les tâches ne sont pas dangereuses B

Manipulateurs d'explosifs; autres travailleurs dont les tâches sont dangereuses Non (voir [Série Fondamentale](#))

PHARMACIENS

Pharmaciens 4A

Assistants aux pharmaciens 3A

PHARMACIES (Voir [PHARMACIENS](#) ou, POUR EMPLOYÉS AUTRES QUE PHARMACIENS, voir [VENTES – DÉTAIL GROUPE 1](#))

PHONIAIRES, ORTHOPHONISTES

Phoniatres*; orthophonistes* 3A

PHOTOGRAPHES

| | |
|---|--|
| Photographes* - exerce un travail chez un employeur | 3A |
| Photographes – Travailleur autonome / indépendant | Non (voir Série Fondamentale) |
| Photographie aérienne | Non (voir Série Fondamentale) |

PHYSICIENS

| | |
|--|----|
| Physiciens (y compris les physiciens nucléaires) travaillant au bureau et/ou à l'externe | 4A |
|--|----|

PHYSIOTHÉRAPEUTES

| | |
|---|----|
| Physiothérapeutes* (avec diplôme universitaire) | 3A |
| Thérapeutes du sport agréé* | 3A |
| Autres | 3A |

PHYTOTHÉRAPEUTES (HERBORISTES)

| | |
|--------------------------------|----|
| Phytothérapeutes (herboristes) | 2A |
|--------------------------------|----|

PIANOS, ACCORDEURS DE

| | |
|-----------------------|---|
| Accordeurs de pianos* | A |
|-----------------------|---|

PIÈCES PYROTECHNIQUES, VENDEURS

| | |
|---|--|
| Pièces pyrotechniques, vendeurs de feux d'artifices | (voir Série Fondamentale) |
|---|--|

PILOTES D'AÉRONEF ET D'HÉLICOPTÈRE (Voir [AVIATION](#))

PIPELINES, INSTALLATION DE (Voir [PÉTROLE ET GAZ NATUREL – PRODUCTION, FORAGE ET EXPLOITATION](#))

PISCINES – VENTE ET SERVICE DE (Voir aussi [VENTE DIRECTE](#))

| | |
|--------------------------|---|
| Installateurs de piscine | B |
|--------------------------|---|

PISTES DE COURSES (Voitures ou chevaux)

| | |
|--|-----|
| Préposés au départ, juges, commissaires, officiels | 2A |
| Commis pari mutual | A |
| Jockeys, conducteurs de harnais, équipe de course | Non |

PLACEMENT, AGENCES DE (Voir [AGENCES DE PLACEMENT](#))

PLAFONDS, INSTALLATIONS DE

| | |
|--------------------------|---|
| Installation de plafond* | A |
|--------------------------|---|

PLANIFICATEURS D'ÉVÉNEMENTS

| | |
|------------------------------|----|
| Planificateurs d'événements* | 2A |
| Organisateurs de mariage * | 2A |

PLÂTRIERS

| | |
|------------|---|
| Plâtriers* | A |
|------------|---|

PLOMBIERS

| | |
|---|----|
| Compagnons* (plombiers qualifiés) ou maîtres-plombiers* | 2A |
| Autres* | A |

PLONGEURS – SCAPHANDRE LÉGER ET AUTRES

| | |
|--|--|
| Plongeurs – scaphandre léger et autres | Non (voir Série Fondamentale) |
| Construction sous-marine impliquant la plongée en scaphandre | Non (voir Série Fondamentale) |

PODIATRES

| | |
|-----------|----|
| Podiatres | 4A |
|-----------|----|

PODOLOGUES

| | |
|------------|----|
| Podologues | 4A |
|------------|----|

PODO-ORTHÉSISTES

| | |
|-------------------|----|
| Podo-orthésistes* | 2A |
|-------------------|----|

POISSON, MISE EN CONSERVES ET CONDITIONNEMENT (Voir [FABRICATION](#))

POLICIERS, GENDARMES, AGENTS DE POLICE, AGENTS DE LA PAIX

Chefs*; agents* de police – travail de bureau et tribunaux seulement; directeurs de prison*; agents de libération conditionnelle et surveillance* 2A

Agents de police – ne faisant pas d'arrestation – période maximale d'indemnisation 10 ans A

Détectives; autres agents de police; gardiens de prison – période maximale d'indemnisation 10 ans B

POLISSEURS, MEULEUSES ET PONCEUSES

Polisseurs; meuleuses; ponceuses B

PONCEUSES, POLISSEURS ET MEULEUSES

Ponceuses; polisseurs; meuleuses B

PORTES, INSTALLATION DE

Installateurs* A

POSEURS DE CLOISONS SÈCHES ET DE GALONS SUR JOINTS

Poseurs* / Installateurs* de cloisons sèches et de galons sur joints A

POSEURS DE PIERRE (Voir [MAÇONS ET POSEURS DE PIERRE](#))

POSTES, SERVICES DES – EMPLOYÉS

Propriétaires de franchises postales (voir [Vente – Détail Groupe 1](#))

Services des postes – fonctionnaires, contractuels Non (voir [Série Fondamentale](#))

PRÉPOSÉS AUX BÉNÉFICIAIRES / PRÉPOSÉS AUX SERVICES DE SANTÉ À DOMICILE (Voir [SERVICES DE SANTÉ À DOMICILE](#))

PRÉPOSÉS AUX POSTES DE PÉAGES (Voir [ADMINISTRATION PUBLIQUES](#))

PRÉSENTEURS DE DISQUES (Voir [DISQUES, PRÉSENTEURS DE](#))

PRÊTEURS SUR GAGES

Prêteurs sur gages*

A

PRISONS, GARDIENS DE (Voir [POLICIERS, GENDARMES](#))

PRODUCTEURS ACÉRIOLES, ACÉRICULTEURS (Voir [FERMES](#))

PRODUCTION PÉTROLIÈRE AU LARGE (Voir [PÉTROLE ET GAZ NATUREL – PRODUCTION, FORAGE ET EXPLORATION](#))

PRODUCTION VINICOLE

OEnologues* - avec diplôme universitaire, aucun travail de chantier

2A

OEnologues* - travail sur le chantier

A

PROFESSEURS D'ÉCOLE / PROFESSEURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE (Voir [ENSEIGNANTS](#))

PROMENEURS DE CHIENS (Voir [TOILETTAGE POUR ANIMAUX DOMESTIQUES](#))

PROPRIÉTAIRES D'ENTREPRISE (Voir [PROPRIÉTAIRES D'ENTREPRISE](#) de la section GÉNÉRALITÉS)

PROSPECTEURS

Prospecteurs, dépisteurs, chercheurs, chasseurs, prospecteurs de talents

A

PROSPECTEURS – MINES OU MINÉRAUX

Prospecteurs – mines ou minéraux (travail souterrain ou non)

Non (voir [Série Fondamentale](#))

PROTHÈSES AUDITIVES – VENTE ET SERVICE

Propriétaires*; audiologistes*; vendeurs* 3A

Personnel de l'entretien et réparation* 2A

PROTHÉSISTES

Prothésistes* 3A

PROSTHODONTISTES

Prosthodontistes 4A

PSYCHIATRES

Psychiatres 4A

PSYCHOLOGUES

Avec doctorat 4A

Avec maîtrise* 3A

Autres (Voir [Services sociaux](#))

PUBLICATIONS (Voir [IMPRIMERIE, ÉDITION](#))

PUBLICITÉ, AGENCES DE (Voir [AGENCES DE PUBLICITÉ](#))

PYROTECHNICIENS

Pyrotechniciens Non (voir [Série Fondamentale](#))

QUILLES, SALLES DE

Propriétaires* – travail de bureau et supervision seulement 2A

Autres propriétaires*; caissiers* A

Autres travailleurs Non

RABBINS

Rabbins* 3A

RADIO (Voir [RADIO/TÉLÉDIFFUSION](#))

RADIO / TÉLÉDIFFUSION

| | |
|---|--|
| Annonces*; producteurs*; réalisateurs*; chercheurs*; éditeurs*; scénaristes*; scripteurs* | 3A |
| Opérateurs de caméras*; techniciens à l'éclairage*; superviseurs*; autres techniciens* | 2A |
| Chorégraphes*; costumiers*; maquilleurs*; opérateurs adjoints de caméra*; éclairagistes adjoints*; ingénieurs du son adjoints*; créateurs-dessinateurs adjoints*; décorateurs*; habilleurs* | A |
| Acteurs; comédiens | Non (voir Série Fondamentale) |
| Autres | Considération individuelle |

RADIOGRAPHES

| | |
|---------------|----|
| Radiographes* | 2A |
|---------------|----|

RADIOGRAPHIE – INSPECTEURS, RÉPARATEURS, VÉRIFICATEURS D'APPAREILS DE

| | |
|---|---|
| Radiographie – inspecteurs*, réparateurs*, vérificateurs* | A |
|---|---|

RADIOS ET TÉLÉVISEURS – RÉPARATION DE (Voir [APPAREILS – RÉPARATION](#))

RADIOS ET TÉLÉVISEURS – VENTE ET SERVICE DE (Voir [VENTE](#))

RAMASSEURS D'ANIMAUX

| | |
|----------------------|---|
| Ramasseurs d'animaux | B |
|----------------------|---|

RAMONEURS

| | |
|-----------|---|
| Ramoneurs | B |
|-----------|---|

RAYONS X (Voir [RADIOGRAPHIE](#))

RÉALISATEURS, DIRECTEURS (Voir [RADIO / TÉLÉDIFFUSION](#) ou voir aussi [CINÉMATOGRAPHIE](#))

RÉCEPTIONNISTES (Voir [SECRETARIAT](#))

RECOUVREMENT, AGENCES DE (Voir [AGENCES DE RECOUVREMENT](#))

RECRUTEURS (Voir [AGENCES DE PLACEMENT](#))

RECYCLAGE / DÉCHIQUETAGE

| | |
|--|----|
| Propriétaires – travail de bureau seulement | 3A |
| Autres propriétaires*; directeur* – travail de bureau et supervision seulement, aucun travail manuel | A |
| Autres propriétaires; autres employés | B |

RÉDACTEURS (Voir [AUTEURS, JOURNALISTES, ETC.](#))

RÉDACTEURS TECHNIQUES (Voir [AUTEURS](#))

RÉFLEXOLOGISTES

| | |
|------------------|---|
| Réflexologistes* | A |
|------------------|---|

RÉFRIGÉRATION, MÉCANICIENS ET PRÉPOSÉS À L'ENTRETIEN

| | |
|---------------------------------------|---|
| Mécaniciens*; préposés à l'entretien* | A |
|---------------------------------------|---|

RELEVEURS DE COMPTEURS

| | |
|-------------------------|---|
| Releveurs de compteurs* | A |
|-------------------------|---|

REMBOURREURS

| | |
|---------------|---|
| Rembourreurs* | A |
|---------------|---|

RÉPARATION DE VITRE D'AUTOMOBILE (Voir [AUTOMOBILES](#))

RÉPARATIONS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE (Voir [MUSIQUE, INDUSTRIE DE](#))

RÉPARTITEURS (Voir [TRANSPORTS](#))

REPRÉSENTANTS (Voir [DISTRIBUTRICES, INDUSTRIE DES](#))

RESTAURANTS

Haute réputation, vente d'alcools secondaire

| | |
|---|--|
| Propriétaires*; Directeurs* – travail de bureau et supervision seulement | 2A |
| Autres propriétaires*; directeurs*; chefs-cuisiniers*, cuisiniers*, Sommeliers* | A |
| Barmans; serveurs/serveuses | B |
| Autres travailleurs | (voir Série Fondamentale) |

Autres restaurants, concessions, restaurants-minute, charcuteries

| | |
|---|--|
| Propriétaires*; directeurs* – supervision seulement | A |
| Autres propriétaires; directeurs; chefs-cuisiniers | B |
| Autres travailleurs, Cafétéria | (voir Série Fondamentale) |

Bars, clubs, cabarets, salon-bar

| |
|--|
| Directeurs (voir Bars, Boîtes de nuit) |
| Disc-jockeys (voir Bars, Boîtes de nuit) |

Services de traiteur

| | |
|---|--|
| Propriétaires* – travail de bureau et supervision seulement | A |
| Autres propriétaires; conducteurs; vendeurs | B |
| Autres travailleurs | (voir Série Fondamentale) |

RESTAURANTS SERVICE RAPIDE, ENTREPRISE DE (Voir [RESTAURANTS](#))

REVÊTEMENT D'ALUMINIUM

Propriétaires* (sans travaux manuels); directeur des ventes* – vente et supervision seulement; vendeurs* – qui ne font pas de livraison ou de réparation 2A

Installateurs A

SABLEURS (Voir [OUVRIERS SABLEURS](#))

SAGES-FEMMES

Sages-femmes travaillant à temps plein et détenant le titre d'infirmière diplômée ou un titre équivalent 2A

Autres Non

SALON – BAR (Voir [BARS, BOÎTES DE NUIT](#))

SALON D'AMAIGRISSEMENT (Voir [CONDITIONNEMENT, CULTURE PHYSIQUE](#))

SALON DE BEAUTÉ, ESTHÉTICIENNES, OPÉRATEURS DE (Voir [SOINS PERSONNELS](#))

SALONS DE BRONZAGE

Propriétaires*; employés* A

SALONS FUNÉRAIRES

Propriétaires*; directeurs* 2A

Embaumeurs*; aides-embaumeurs* A

SANATORIUMS (Voir [MAISONS DE REPOS](#))

SAUVETEURS

Sauveteurs Non (voir [Série Fondamentale](#))

SCIENTIFIQUES

Scientifiques (Classer en fonction de l'éducation et des tâches et/ou voir profession spécifique)

SCULPTEUR / ARTISTE

Sculpteur; artiste

Non (voir [Série Fondamentale](#))

SECRÉTARIAT ET STÉNOGRAPHIE, SERVICES DE

Propriétaires*; secrétaires*; sténographes* – lieu de travail permanent non à leur domicile

3A

Autre propriétaires; secrétaires; sténographes – lieu de travail à domicile (aucun rehaussement de catégorie)

3A (voir [Directives pour personnes travaillant à domicile](#))

SECRÉTARIAT TÉLÉPHONIQUE (Voir [TÉLÉPHONIQUE, SECRÉTARIAT](#))

SÉCURITÉ, SERVICES DE

Propriétaires*; directeurs* – travail de bureau exclusivement

2A

Propriétaires*; directeurs* – travail de bureau et supervision

A

Autres propriétaires autres directeurs; agents de sécurité

B

SERRISTES / SERRICULTEURS (Voir [AGRICULTURE](#))

SERRURIERS

Serruriers*

2A

SERVEURS OU SERVEUSES (Voir aussi [RESTAURANTS](#))

Restaurants de haute réputation seulement

B

SERVICES D'ASSAINISSEMENT (Voir [ASSAINISSEMENT, SERVICES D'](#))

SERVICES DOMESTIQUES

Domestiques

Non (voir [Série Fondamentale](#))

SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

| | |
|---|--|
| Propriétaires*, directeurs* - travail de bureau exclusivement | 2A |
| Autres propriétaires*, directeurs*, superviseurs* – aucune tâche manuelle, supervision seulement, aucune tâche sur les lieux ayant trait à la supervision d'employés participant aux tâches suivantes : assainissement en cas de moisissure, élimination de déchets biodangereux ou restauration de déchets biodangereux ou nettoyage de déchets biodangereux. | A |
| Autres propriétaires, directeurs, superviseurs ou autres employés participant aux tâches sur les lieux de supervision, d'évaluation, de retrait ou de transport relatifs aux matériaux toxiques ou dangereux, à l'assainissement en cas de moisissure, à l'élimination de déchets biodangereux ou à la restauration de déchets biodangereux ou au nettoyage de déchets biodangereux | Non (voir Série Fondamentale) |

SERVICES MÉDICAUX D'URGENCE (Voir [AMBULANCE](#))

SERVICES DE SANTÉ À DOMICILE, PRÉPOSÉS DE

| | |
|--|--|
| Préposés de services de santé à domicile | Non (voir Série Fondamentale) |
|--|--|

SERVICES FINANCIERS

Cadres supérieurs dont les fonctions ne comprennent pas la vente ou la négociation d'actions ou d'obligations ni les fonctions indiquées ci-dessous

Courtiers en valeurs; conseillers financiers; conseillers/ représentants en placements; conseillers/représentants en fonds communs de placement; conseillers en planification financière; gestionnaires de portefeuille; opérateurs du marché monétaire; courtiers en placements; toute personne dont les fonctions comprennent la vente ou la négociation d'actions, d'obligations ou d'autres instruments financiers

| | |
|--|----|
| -Comptant moins de 5 années d'expérience ou un revenu gagné net d'au moins 150 000 \$ (y compris les avantages accessoires) dans chacune des deux dernières années complètes | 3A |
|--|----|

| | |
|---|----|
| -Comptant au moins de 5 années d'expérience et un revenu gagné net d'au moins 150 000 \$ (y compris les avantages accessoires) dans chacune des deux dernières années complètes | 4A |
|---|----|

| | |
|-------------------|---|
| Agents de parquet | B |
|-------------------|---|

Investisseurs en capital-risque

| | |
|---|-----|
| Investisseurs dans le capital de risque, investisseurs en bourse (avec leurs propres comptes) | Non |
|---|-----|

| | |
|--|------------------------------|
| Autres (employés faisant un travail de bureau, sans être propriétaires) (sans investissement dans leurs propres comptes) | (considération individuelle) |
|--|------------------------------|

SERVICES MÉDICAUX (Voir [HÔPITAUX](#) et profession spécifique)

SERVICES PARAJURIDIQUES (Voir [PARAJURIDIQUES, SERVICES](#))

SERVICES PUBLICS – HYDRO, TÉLÉPHONE, GAZ NATUREL, TRAITEMENT DES EAUX ET ÉPURATION DES EAUX USÉES (Voir aussi [ASSAINISSEMENT, SERVICES D'](#))

Propriétaires*; dirigeants*; directeurs*; directeurs* de centrales électriques, d'usines, de centrales téléphoniques – travail de bureau seulement 3A

Autres propriétaires*; directeurs*; surveillants* – sans travaux manuels; standardistes*; techniciens en électronique* – travail à l'intérieur seulement 2A

Autres propriétaires*; Superviseurs*; lecteurs et installateurs de compteurs*; mécaniciens de machine fixe*; installateurs et réparateurs de téléphone*; répartiteurs*; autres travailleurs qualifiés* A

Construction et entretien de lignes électriques et téléphoniques; opérateurs de matériel lourd; chauffeurs de camions; autres travailleurs B

SERVICES SOCIAUX ET AGENCES D'ORIENTATION

Lieu de travail permanent non au domicile

Conseillers*; travailleurs sociaux* – travail de bureau exclusivement 2A

Autres* – enquêtes et rédaction de rapports A

Lieu de travail au domicile

Conseillers*; travailleurs sociaux* A (Voir [Directives pour personnes travaillant à domicile](#))

Préposés aux bénéficiaires ou travailleurs résidentiels en soins de garde Non (voir [Série Fondamentale](#))

SERVITEURS (Voir [SERVICES DOMESTIQUES](#))

SILO-ÉLÉVATEURS (Voir [FABRICATION](#))

SKI, MONITEURS DE

Moniteurs de ski Non (voir [Série Fondamentale](#))

SKI, STATIONS DE (Voir [HÔTELS](#))

SOINS PERSONNELS

Coiffeurs/coiffeuses*; cosmétologues*; dermopigmentation* ;
esthéticiens/esthéticiennes*; épilateurs au laser* – avec lieu de travail
permanent non au domicile

A

Avec lieu de travail au domicile (aucun rehaussement de catégorie)

A (Voir [Directives pour personnes travaillant à domicile](#))

Manucures, pédicures

B

Assistants en coiffure

Non (voir [Série Fondamentale](#))

SOMMELIERS (Voir [RESTAURANTS](#))

SOUDEURS ET COUPEURS

Soudeurs* et coupeurs*

A

Travail souterrain ou sous-marin

Non (voir [Série Fondamentale](#))

SPAS, CENTRES DE SANTÉ (Voir [CONDITIONNEMENT, CULTURE PHYSIQUE](#))

SPÉCIALISTES DE L'ÉCHOGRAPHIE

Spécialistes de l'échographie*

2A

SPÉCIALISTES EN CHIRURGIE MAXILLO-FACIALE

Spécialistes en chirurgie maxillo-faciale

4A

SPÉCIALISTES DU TÉLÉMARKETING (Voir [TÉLÉPHONIQUE, SECRÉTARIAT](#))

SPORTS

Golf (Voir [Golf, Terrains et Champs d'exercice](#))

Arts Martiaux (Voir [Conditionnement, Culture Physique](#))

Patinage (Voir [Patinage - Patinoires](#))

Ski (Voir [Ski](#))

Tennis (Voir [Tennis et Raquettes](#))

Instructeurs* (baseball, football, hockey, soccer)

A

Prospecteurs de talents

A

Athlètes

Non (voir [Série Fondamentale](#))

Entraîneurs, Arbitres, Juges-arbitres

Non (voir [Série Fondamentale](#))

STATIONNEMENT, TERRAINS DE

Propriétaires*; directeurs* – travail de bureau seulement

2A

Autres propriétaires*; autres directeurs* – supervision seulement

A

Préposés au stationnement

Non (voir [Série Fondamentale](#))

STATIONS-SERVICE (Voir [AUTOMOBILES – SERVICE](#))

STÉNOGRAPHES (Voir [SECRÉTARIAT ET STÉNOGRAPHIE](#))

STÉNOGRAPHES JUDICIAIRES

Sténographes judiciaires*

3A

STUDIOS DE DANSE (Voir [DANSE](#))

STUDIOS D'ENREGISTREMENT VIDÉO ET AUDIO (Voir [CINÉMATOGRAPHIE](#))

STYLISTES

Commis aux commandes personnelles

Non

Stylistes

Non

STYLISTE EN VALORISATION IMMOBILIÈRE (home staging) – (Voir [DÉCORATEURS](#))

SYNDICATS OUVRIERS

| | |
|--|---|
| Cadres | (Voir Cadres supérieurs) |
| Permanents syndicaux, organisateurs et autres dirigeants | |
| – Métiers à qualification* | 2A |
| – Métiers sans qualification* | A |

SYSTÈMES D'ALERTE – VENTE ET SERVICE (Voir [INCENDIE \(AVERTISSEURS ET EXTINCTEURS D'INCENDIE – SECURITÉ À DOMICILE\) VENTE ET SERVICE](#))

TAILLEURS

| | |
|------------|---|
| Tailleurs* | A |
|------------|---|

TAPIS ET MOQUETTES – NETTOYAGE, RÉPARATION ET POSE

| | |
|---|----|
| Propriétaires* – travail de bureau et vente seulement | 2A |
| Propriétaires* – travail de bureau et supervision seulement | A |
| Autres propriétaires; nettoyeurs; réparateurs; poseurs | B |

TATOUAGE

| | |
|---|---|
| Propriétaire d'entreprise* - pas de tatouage ou perçage | A |
| Tatoueurs | B |

TAXIDERMISTES

| | |
|----------------|----|
| Taxidermistes* | 2A |
|----------------|----|

TAXIS, SOCIÉTÉS DE

| | |
|--|---|
| Propriétaires*; répartiteurs* – sans conduite de taxis | A |
| Propriétaires – chauffeurs; chauffeurs de taxis | B |

TECHNICIENS, TECHNOLOGUES EN ARCHITECTURE

| | |
|------------------------------|----|
| Travail de bureau seulement* | 3A |
| Travail sur les lieux | 2A |

TECHNICIENS, TECHNOLOGUES – SANS RISQUE PARTICULIER

Techniciens*; technologues* – sans risque particulier 2A

TECHNICIENS EN ÉLECTRONIQUE

Ordinateurs, tableaux de commande, etc.* 2A

TECHNICIENS EN ÉTUDE DE PRIX

Travail de bureau et consultation seulement* 3A

Technicien en étude de prix dans le domaine de la construction* 2A

TECHNICIENS EN GÉOLOGIE

Techniciens en géologie* 2A

TECHNICIENS EN INGÉNIERIE

Techniciens en ingénierie*, Ingénieurs en mécanique*,
Génie mécanique* - travail de bureau seulement 3A

Techniciens en ingénierie*, Ingénieurs en mécanique*,
Génie mécanique* - autres 2A

TECHNICIENS EN MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

Techniciens en médecine vétérinaire 2A

TECHNICIENS EN RADIOGRAPHIE

Techniciens en radiographie 2A

TECHNICIENS EN SYLVICULTURE

Expert-forestier titulaire d'une accréditation à titre de forestier professionnel inscrit* 2A

Techniciens en sylviculture* A

TÉLÉDIFFUSION (Voir [RADIO / TÉLÉDIFFUSION](#))

TÉLÉDISTRIBUTION, SOCIÉTÉS DE

| | |
|---|----|
| Propriétaires*; directeurs* – travail de bureau exclusivement | 3A |
| Autres propriétaires*; directeurs*; vendeurs* – sans travaux manuels | 2A |
| Installateurs*; préposés à l'entretien* – travail à l'intérieur seulement | A |
| Ouvriers de lignes; installateurs; préposés à l'entretien – travail à l'extérieur | B |

TÉLÉPHONE, SOCIÉTÉS DE (Voir [SERVICES PUBLICS](#))

TÉLÉPHONIQUE, SECRÉTARIAT

Lieu de travail permanent non au domicile

| | |
|--|--|
| Propriétaires* – travail de bureau exclusivement, aucun travail au téléphone | 3A |
| Autres propriétaires*; autres travailleurs* | 2A |
| Spécialistes du telemarketing | Non (voir Série Fondamentale) |
| Lieu de travail au domicile | Non |
| Lieu de travail au domicile | |

TÉLÉVISEURS – RÉPARATION DE (Voir [APPAREILS – RÉPARATION](#))

TÉLÉVISION (Voir [RADIO / TÉLÉDIFFUSION](#))

TENEURS DE LIVRES

| | |
|---|---|
| Lieu de travail permanent non à leur domicile* | 3A |
| Lieu de travail à leur domicile (aucun rehaussement de catégorie) | 3A (voir Directives s'appliquant aux personnes travaillant à domicile) |

TENNIS ET RAQUETTES, CLUBS DE

| | |
|--|--|
| Propriétaires* – travail de bureau et supervision seulement | 2A |
| Autres propriétaires*; pros* attachés au club; instructeurs* | A |
| Autres travailleurs | Non (voir Série Fondamentale) |

TEXTILE, USINE DE (Voir [FABRICATION](#))

THÉÂTRALES, PRODUCTIONS (Voir [CINÉMATOGRAPHIE](#))

THÉRAPEUTES DENTAIRES – AUTORISÉS

Thérapeutes dentaires – autorisés* 3A

THÉRAPEUTES DE LA RÉADAPTATION PHYSIQUE

Thérapeutes de la réadaptation physique* A

THÉRAPEUTES DU SPORT (Voir [PHYSIOTHÉRAPEUTES](#))

TITRES, CHERCHEURS DE

Chercheurs de titres* 3A

TOILETTAGE, CHENIL ET GARDIENNAGE POUR ANIMAUX DOMESTIQUES

Propriétaires* (Lieu de travail permanent non à leur domicile) Fonctions de gestion et supervision seulement A

Dresseurs de chiens ou éleveurs, entraîneurs (Lieu de travail permanent non à leur domicile) A

Ramasseurs d'animaux B

Autres travailleurs (inclut promeneurs de chiens) Non (voir [Série Fondamentale](#))

TÔLIERS

Tôliers* A

TRADUCTEURS / INTERPRÈTES

Traducteurs* / Interprètes* 3A

TRAITEURS, SERVICES DE (Voir [RESTAURANTS](#))

TRANSPORT ET CAMIONNAGE, INDUSTRIE DU

Propriétaires*; dirigeants* – travail de bureau exclusivement 3A

Directeurs* – travail de bureau exclusivement; maîtres de gare*; agents de station*;
receveurs / commis aux billets*; experts-conseils en fret* 3A

Directeurs*; surveillants* – sans travaux manuels; régulateurs* et répartiteurs* –
travail de bureau seulement 2A

Superviseurs*; réparateurs*; inspecteurs*; contrôleurs de fret*; peseurs*;
conducteurs de locomotives*; serre-freins*; chefs de gare de triage*; commis à la
consigne*; télégraphistes* A

Bagagistes; détectives; agents de police privée; préposés à l'entretien des signaux;
gardiens; chauffeurs de chaudière; acconiers B

TRAPPEURS ET CHASSEURS

Trappeurs et chasseurs Non (voir [Série Fondamentale](#))

TRAVAILLEURS DE CAFÉTÉRIA

Travailleurs de cafétéria Non (voir [Série Fondamentale](#))

TRAVAILLEURS SOCIAUX ET ASSISTANTS DE SERVICE SOCIAL (Voir [SERVICES SOCIAUX](#))

TUYAUTEURS

Tuyauteurs* A

TUYAUX À VAPEUR, MONTEURS DE

Monteurs de tuyaux à vapeur A

USINE DE CONDITIONNEMENT ET PARCS À BESTIAUX (Voir [FABRICATION](#))

USINES (Voir [FABRICATION](#))

USINES DE PÂTE À PAPIER (Voir [BOIS DE SCIAGE, INDUSTRIE DU](#))

VEILLEURS / GARDIENS

Veilleurs; gardiens B

VENTE

DÉTAIL – Groupe 1

Marchandises neuves seulement, à l'exclusion des supermarchés, boucheries, épiceries, dépanneurs

| | |
|---|----|
| Propriétaires*; directeurs*; – travail de bureau exclusivement | 3A |
| Autres propriétaires*; directeurs* – supervision seulement, aucun travail manuel | 2A |
| Vendeurs* – vente, sans travaux manuels | 2A |
| Autres vendeurs* – travaux manuels comme déchargement de marchandises ou rangement des marchandises sur les étagères ou les tablettes | A |

DÉTAIL – Groupe 2

Supermarchés, boucheries, épiceries, dépanneurs, voitures d'occasion et autres appareils motorisés d'occasion

| | |
|---|--|
| Propriétaires*; directeurs* – travail de bureau et fonctions de supervision seulement | 2A |
| Autres propriétaires*; directeurs* – travaux manuels; caissiers*, bouchers* (aucun abattage); vendeurs* | A |
| Bouchers (faisant abattage) | B |
| Dépanneurs ou épiceries à même le domicile | Non (voir Série Fondamentale) |

DÉTAIL – Groupe 3

| | |
|---|--|
| Meubles et appareils d'occasion; vêtements usagés | Non |
| Marchés aux puces | Non (voir Série Fondamentale) |

PRÉPOSÉS À L'ENTRETIEN

(Voir [Appareils – Réparation](#))

VENTE EN GROS

| | |
|--|----|
| Importateurs* et exportateurs*; représentants du secteur de la fabrication*; voyageurs de commerce* – vente par échantillons seulement, sans livraison | 3A |
|--|----|

VENTE DIRECTE ET SERVICE

Refroidisseurs d'eau, livraison d'eau, systèmes d'alerte, piscines, revêtements d'aluminium, gouttières, aspirateurs, antennes paraboliques

| | |
|---|----|
| Propriétaires* (sans travaux manuels); directeurs des ventes* – vente et supervision seulement; vendeurs* – sans livraison ni service d'entretien | 2A |
| Autres propriétaires*; autres directeurs*; préposés* à la vente et au service d'entretien | A |

CHAUFFEURS/VENDEURS

| | |
|--|---|
| Lait, pain, sodas, croustilles, outils, chaussures de sécurité | B |
|--|---|

SOLLICITATION PAR TÉLÉPHONE, PORTE-À-PORTE, VENTE DE DÉMONSTRATION OU DE COSMÉTIQUES À DOMICILE

Non (voir [Série Fondamentale](#))

VERGERS (Voir [FERMES](#))

VÉRIFICATEURS

Vérificateurs*

3A

VÉTÉRINAIRES

Cliniques de petits animaux

4A

Cliniques de gros animaux

3A

VÉTÉRINAIRES, ADJOINTS AUX

Adjointes aux vétérinaires

A

VIANDES, CONDITIONNEMENT DES (Voir [FABRICATION](#))

VIGNOBLES (Voir [FERMES](#))

VIN ET ALCOOL (Voir [VENTE – DÉTAIL GROUPE 2](#))

VITRIERS

Vitriers*

A

VOYAGES, AGENCES DE (Voir [AGENCES DE VOYAGES](#))

ZOO

Directeurs de zoo

3A

Zoologistes – aucun travail de chantier*

3A

Zoologistes – travail sur le chantier

2A

ZOOTHÉRAPEUTES

Zoothérapeutes

A